

FIAN Belgium

35, rue Van Helwijck
1050 Ixelles
Belgique

Evaluation finale

« La faim justifie les moyens :
Vers de nouveaux droits pour les paysans ! »

De Leener Philippe

Février 2017



INTER-MONDES BELGIQUE

(Bureaux) 21 rue de Craene
1030 Bruxelles (Belgique)

Tel.: +32(0)491.223.242 - +32(02) 2423234

marc.totte@inter-mondes.org - www.inter-mondes.org

N° enregistrement : BE0 473.920.719 - Compte Dexia : 777-5957736-72

Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport sont faites sous la seule responsabilité de leurs auteurs

Acronymes

ACDH	Approche centrée Droits de l'Homme
DA	Droits pour l'Alimentation
DH	Droits Humains
DP	Droits Paysans, droits des paysans
MS	Mouvements Sociaux
MSP	Mouvements Sociaux Paysans
OSC	Organisation de la Société Civile
SA	Souveraineté Alimentaire

Sommaire

0. Résumé exécutif.	7
1. Introduction	11
1.1. Le projet en deux mots	11
1.2. Objectifs et questions clefs de l'évaluation	11
1.3. Méthodologie	12
1.4. Déroulement et personnes rencontrées	13
1.4. Limites	13
1.5. Lecture à deux étages	14
2. Contexte : Evolutions et tendances sur le plan international	15
2.1. Coup d'œil sur le contexte global en arrière-plan	15
2.2. Emergence des mouvements sociaux et renouveau de la question agricole	16
3. Plaidoyer	20
3.1. Situations escomptées (selon le plan 2015-2016) et points d'ancrage de l'analyse	20
3.2. Les grandes tendances observées	21
3.3. Questions et matières à réflexion pour approfondir	23
3.3.1. Le projet comme instrument d'influence ?	23
3.3.2. Plus que tel ou tel droit, n'est-ce pas aussi la « culture du droit » qui est l'enjeu ?	23
3.3.3. Promouvoir les droits paysans, promouvoir les droits individuels ? ... Et donc promouvoir la compétition aux dépens de la coopération ?	25
4. Appui aux mouvements sociaux paysans et aux OSC alliées	27
4.1. Situations escomptées (selon le plan 2015-2016)	27
4.2. Les grandes tendances observées	28
4.3. Questions et matières à réflexion	30
4.3.1. Dans quelle mesure exploite-t-on tout le potentiel des dissensions ou conflits au sein des mouvements sociaux ?	30
4.3.2. Comment le versant « nutrition » peut-il consolider la versant « souveraineté alimentaire » ?	31
4.3.3. Approfondir les alliances stratégiques avec d'autres mouvements sociaux ?	31
4.3.4. Comment mieux articuler « renforcement de l'action » et « capacitation » des mouvements sociaux ?	32
4.3.5. Comment mieux « embarquer » les jeunes ?	33
4.3.6. Du tandem au triangle ? Comment impliquer les chercheurs dans « l'aventure » ?	33
5. Analyse formelle suivant les critères du CAD / OCDE	35
5.1. Pertinence	35
5.2. Efficacité	36
5.2. Efficience	37
5.4. Effets	37
5.5. Durabilité	38
6. Suivi évaluation	40
6.1. Les grandes tendances	40
6.1.1. Le dispositif de collecte	40
6.1.2. Le cadre logique	40
6.1.3. Analyse des effets et influences	41
6.2. Pistes et matières à réflexion	41
7. Ouvertures	44
7.1. Stratégie du coup double	44
7.2. Agir sur les deux versants, construire mais aussi déconstruire	47
7.3. Développer le « fil rouge ». Oui, mais lequel ?	48

7.3.1. Combattre la raison spéculative, promouvoir la fonction d'utilité sociale	49
7.3.2. Questionner la propriété privée et promouvoir la « culture du commun »	50
7.4. FIAN, un lieu où on est à l'abri de la « l'urgence universelle » ? « Slow » versus « fast-action » ?	51
7.5. Vers un plaidoyer intérieur ?	51
8. Recommandations	52
8.1. Recommandations générales ou transversales	52
8.2. Recommandations en matière de plaidoyer	52
8.3. Recommandations en matière d'appui aux MS et OSC alliées	53
8.4. Recommandations en matière de suivi évaluation	53
9. Annexes	55
Annexe A1 : Termes de Référence.	55
Annexe A2 : Calendrier de la mission et personnes rencontrées	57
Annexe A3 : Principaux documents consultés	58
Annexe documentaire A4. Les grandes tendances à l'échelle mondiale	59
A.4.1. Incertitude environnementale	59
A.4.2. Incertitude démographique	59
A.4.3. Incertitude économique	60
A.4.4. Incertitude politique	60
A.4.5. Incertitude technologique	61
A.4.6. Ouvertures, opportunités	62

Remerciements

Nous tenons à vivement remercier l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées qui se sont révélées à la fois très disponibles et soucieuses de transformer cette évaluation en un moment de réflexion fructueuse.

Nous remercions aussi l'équipe de FIAN pour son ouverture et son accueil. A tout moment, nous avons eu le sentiment d'être appuyé aimablement.

Avertissements

Dans cette étude, il ne sera question que de FIAN Belgique. Toutes les mentions de FIAN dans le texte ne concernent donc que la seule équipe de **FIAN en Belgique**.

L'évaluation se base sur des entretiens généralement individuels. Tous ces entretiens ont été réalisés sous couvert de **confidentialité**. Nous avons donc éliminé tous les traces qui pourraient permettre d'identifier nos interlocuteurs. Toutefois, la liste des personnes rencontrées est livrée en annexe.

Il s'agit d'une **étude modeste**, peu de temps, peu de moyens, le lecteur de sera donc pas surpris si nous n'avons pas toujours été en profondeur comme nous l'aurions voulu. Il restera inévitablement sur sa faim ici ou là.

De manière générale, cette évaluation avait en ligne de mire la volonté de contribuer à une **réflexion** d'importance. Ce n'était donc en aucune manière une opération de vérification normative. Aussi le lecteur ne trouvera pas, ou alors très marginalement, de jugement de valeur sur le travail réalisé par FIAN ou ses partenaires entre 2015 et 2016. D'ailleurs, s'agissant d'apprécier, nous n'irons pas par quatre chemins et fixerons d'emblée de décor : au vu de ce qui nous a été donné de voir et d'entendre, nous ne pouvons qu'être admiratif sur l'ampleur, l'énergie déployée et la qualité du travail mené par l'équipe de FIAN toute entière au service de la cause paysanne.

Le rapport est organisé en **huit chapitres** relativement courts. Le lecteur pressé pourra se rapporter au résumé exécutif. Il trouvera un sommaire détaillé ci-avant s'il souhaite naviguer à son gré. Pour les autres, le rapport est organisé en **trois parties**. Une première partie fixe le cadre et le contexte, une seconde livre nos analyses sur les matières de l'évaluation, une troisième se concentre, d'une part, sur des ouvertures politique ou stratégiques et, d'autre part, se clôture sur quelques recommandations pragmatiques. Nous avons regroupé dans quelques annexes quelques éléments factuels et tout ce qui n'était pas absolument nécessaire à la compréhension du rapport.

0. Résumé exécutif.

L'essentiel en deux pages

1. Une évaluation a été menée en fin janvier jusque début février. Elle visait à faire le bilan des efforts engagés par FIAN en 2015 et 2016, particulièrement le projet financé par la DGD. L'essentiel du travail a consisté en une série d'entretiens, individuels ou de petits groupes selon les cas. Il s'agissait d'acteurs partenaires de FIAN Belgium. Le travail s'est concentré sur deux grands domaines, (i) le plaidoyer et (ii) l'accompagnement des mouvements sociaux.

2. A l'issue de ses analyses et investigations sur le terrain, l'évaluateur entend souligner les qualités et l'engagement démontrés par FIAN Belgium et tout spécialement la grande pertinence – et originalité – de l'approche « droits humains » (dans les termes des « droits paysans », « droits à l'alimentation » et « souveraineté alimentaire »). FIAN, par cette approche, apporte une réelle valeur ajoutée, non seulement dans le paysage des ONG belges d'autant plus sensible qu'elle est soutenue par une compétence avérée.

3. De manière transversale, si à première FIAN on pourrait croire que Belgium est discret sur la scène, en réalité, un examen attentif révèle que cette organisation occupe une place centrale et indispensable dans les mouvements sociaux belges liés à l'agriculture ou la souveraineté alimentaire. Sa stratégie d'action « en sous-marin » est apparue à la fois appropriée et efficace. On peut dire, en résumé, que FIAN Belgium a une fonction d'adjuvant dans le domaine de la promotion de l'agro-écologie et de la souveraineté alimentaire, une fonction dont tire grand profit une série d'ONG, d'associations, d'institutions, notamment un certain nombre de celles que nous avons rencontrées.

4. Sur un plan plus formel, les éléments suivants méritent d'être pointés :

- La pertinence des thèmes, des stratégies et des approches attirent l'attention ;
- L'efficacité se lit à hauteur du niveau de réussite des résultats ;
- Au vu l'intensité du travail, le nombre d'activités menées au regard de la modestie des moyens, l'efficacité ne fait guère l'objet de doutes ;
- C'est particulièrement au niveau du développement des compétences et du pouvoir d'agir des mouvements sociaux que la durabilité s'éprouve.

5. A l'issue des travaux, un certain nombre de pistes et de questions ont été soulevées :

- La possibilité de développer une stratégie du « coup double » ;
- La nécessité d'agir sur les deux versants, construire des alternatives mais aussi déconstruire les « usines à problèmes » ;
- Une question s'est progressivement dépliée lors des travaux : dans quelle mesure développer le « fil rouge » et dans quelle direction spécialement ?
- Une autre question a été débattue : en promouvant l'agroécologie, « déboulonne-t-on » pour autant la raison spéculative ? En outre, comment promouvoir davantage encore la fonction d'utilité sociale ? Dans la même foulée, comment questionner la propriété privée (comme droit individuel notamment) et dans la foulée comment promouvoir la « culture du commun » ?

Ces questions logent en filigrane au cœur de l'action de FIAN Belgium et contribuent à lui donner une forte cohérence.

6. A l'issue des travaux, une série de recommandations ont été formulées, non seulement en matière de plaidoyer mais aussi pour l'accompagnement des mouvements sociaux. En surplomb de ces recommandations spécifiques, un certain nombre d'autres recommandations, à caractère général ou transversal ont été formulées :

- R1 Maintenir un lien fort – tant stratégique qu’opérationnel – entre, d’une part une action de **plaidoyer** (lobby) et, d’autre part, un **appui a des mouvements sociaux**¹.
- R2 Développer l’action en **Flandres** et dans la foulée faire des liens avec FIAN Nederland ;
- R3 Continuer à promouvoir la perspective des droits paysans quelle que soit l’issue. L’approche centrée sur les droits humains est une des forces remarquables et valeur ajoutée de FIAN Belgium² ;
- R4 Renforcer la dimension « processus – capacitation » en plus de l’approche orientée issue-solution ;
- R5 Inscrire l’action de plaidoyer et de soutien dans une analyse – mais aussi une compréhension – partagée de **l’économie dominante** (particulièrement dans une optique fonctionnelle : « comment ça marche ? » « Et nous, notre action là-dedans ? ») et articuler cette compréhension avec les fondements de l’action.

Pour conclure, nous recommandons aux autorités publiques – ou autres – de continuer à soutenir FIAN Belgium tant nous sommes convaincus qu’il s’agit à ce propos d’une démonstration d’utilisation judicieuse des ressources publiques ou collectives, des ressources rares en ces temps de tension économique et d’austérité.

1- La combinaison au sein d’une même organisation et d’une même équipe d’un lien fort entre action de plaidoyer et action d’accompagnement de mouvements sociaux est relativement rare dans le milieu. C’est une des forces de FIAN.

2- Rappelons que plus que l’obtention des droits eux-mêmes, le fait de maintenir la pression pour promouvoir une déclaration des droits paysans dans le langage juridique et politique des grandes institutions, nationales ou internationales a pour effet de mettre la question paysanne et la question de la justice dans les systèmes alimentaires en bonne place dans les agendas et de mettre à l’avant-plan les défis agricoles et alimentaires.

PARTIE I

Contexte, cadre, méthode

1. Introduction

Dans cette première partie, nous livrons tous les éléments nécessaires à une compréhension des travaux menés sur le terrain.

1.1. Le projet en deux mots

Le projet à évaluer est explicité dans les TdR (termes de référence) en termes d'objectifs et de résultats. L'évaluation étant destinée à un public restreint et connaissant bien le projet, nous ne livrons ci-dessous que les éléments essentiels.

Le projet à évaluer est financé par la DGD (coopération belge). Il concerne la période 2015-2016. L'**objectif spécifique** est formulé comme suit : « Suite à la campagne « Vers de nouveaux droits pour les paysans ! », la position de la Belgique évolue en faveur de l'adoption d'une déclaration sur les droits des paysannes et paysans et la reconnaissance de nouveaux droits pour les paysan-ne-s » (TdR, p.3).

De cet objectif spécifique, deux **résultats** sont déclinés :

- Résultat 1 – Plaidoyer : « *Les décideurs politiques sont conscientisés, comprennent et prennent davantage en compte dans leurs choix politiques la nécessité d'une protection spécifique des paysannes et des paysans et la reconnaissance de nouveaux droits pour les paysan-ne-s* ».
- Résultat 2 – Appui aux mouvements paysans et aux OSC alliées : « *La participation des mouvements paysans (du nord et du sud) au processus de la déclaration est renforcée et les organisations de la société civile alliées sont conscientisés et incités à se mobiliser pour soutenir les revendications des paysans pour de nouveaux droits* ».

1.2. Objectifs et questions clés de l'évaluation

Une synthèse des TdR est livrée en annexe 1, avec notamment les grandes questions. En gros, l'évaluation poursuit prioritairement **deux objectifs** (tels que formulés dans les TdR, p4.)

- Évaluer la mesure dans laquelle le projet a atteint les objectifs et les résultats escomptés et (l'efficacité des modes d'action et formuler des recommandations. (
- Appuyer FIAN Belgium dans l'amélioration de ses outils de suivi-évaluation. (

Le projet vise à promouvoir largement dans l'univers des décideurs – mais aussi dans le milieu associatif belge et la société civile au sens plus large – un certain nombre de questions et les points de repère pour y répondre proprement dans le domaine de la lutte contre la faim et la promotion des droits en faveur des agriculteurs et en soutien de leurs activités. Avec le projet, il s'agit en particulier de rendre « familières » les situations qui soulèvent la question de la faim et de la malnutrition, mais aussi de porter à l'avant-plan les enjeux et les dynamiques alternatives. En particulier, FIAN privilégie l'approche par les droits humains, et spécialement ici les droits à l'alimentation des paysans.

Par le plaidoyer, le projet ambitionne plus spécialement d'exercer une *influence déterminante sur les décideurs* en mettant l'accent sur un certain nombre de cibles et de messages stratégiques. Il cherche aussi à développer une *intelligence collective* – et citoyenne engagée – sur les situations et sur les politiques en lien avec le faim dans le monde et les droits humains y afférents, notamment en approfondissant et faisant connaître un choix raisonné de situations exemplaires (des cas) susceptibles de donner de la puissance à la fois au plaidoyer politique et à l'action d'information des publics ciblés. Enfin, le projet vise également le renforcement des mouvements sociaux et les

communautés concernées, c'est-à-dire, entre autres, donner la parole et faire entendre ceux qui vivent les situations de famine ou de malnutrition dans le monde.

Le projet s'inscrit donc au cœur de la mission de FIAN/Belgium. En quelle que sorte il est l'un des principaux instruments de la réalisation concrète de cette mission dans le contexte belge. Autrement dit, le projet donne à voir un des visages fondamentaux de FIAN/Belgium. Forte du « projet "La faim justifie les moyens" », FIAN/Belgium se préoccupe aussi de savoir si, en promouvant des voies alternatives, en les portant au débat et à la réflexion publique, elle peut renforcer sa position sur la scène belge.

Il apparaît donc que deux lignées d'enjeux se nouent dans le sillage de ce projet : (i) un enjeu opérationnel qui peut s'exprimer en termes d'efficacité mais aussi (ii) un enjeu plus institutionnel en termes d'un surcroît légitimité et de raison d'être dans l'espace public belge.

Lors de la rencontre de lancement (11/01), **trois questions** ont été portées à l'avant-plan, trois questions qui sont appelées à jouer le rôle de fil conducteur :

- Comment améliorer **l'efficacité des actions de plaidoyer** et de campagnes ?
- Comment renforcer **l'appui aux mouvements sociaux** pour la souveraineté alimentaire, et notamment l'appui à la structuration de ces mouvements, tant au niveau belge qu'europpéen ?
- Comment améliorer le système de **suivi évaluation** (SE) ?

En matière de SE, ce sont notamment les indicateurs qui préoccupent l'équipe de FIN. Ces trois questions sont explicitées en annexe 6.

1.3. Méthodologie

D'emblée nous avons insisté sur l'implication de l'équipe FIAN dans l'évaluation, les choix de méthodes, de lieux, de rythmes. Cela nous amène à préciser que, de notre point de vue, une évaluation, surtout si elle est finale, et même si elle est externe, doit être un moment privilégié pour une équipe de projet pour prendre de la distance – et un peu de hauteur – par rapport au projet qui a constitué son quotidien pendant plusieurs années.

L'évaluation, telle que nous la concevons à Inter-mondes Belgique, n'est donc pas essentiellement « vérificatrice » (a-t-on fait ce qui était prévu ? a-t-on dépensé conformément ? quels écarts entre prévus et réalisés ?) ni simplement normative (a-t-on « bien » travaillé, avec efficacité, efficience, engagement,... ?), elle est aussi source d'apprentissages à diverses échelles, leçons techniques, stratégiques et organisationnelles mais aussi d'apprentissages politiques et pragmatiques (les manières de faire). Elle est également source de réflexion (notamment en invitant à un retour sur la portée et le sens des efforts engagés, sur la pertinence des hypothèses de départ après l'épreuve de la réalité). Elle interroge donc les pratiques autant que le sens et la portée de ce qui a été réalisé, sans négliger la manière (méthodes, outils, dispositifs,...) mais sans intention de juger (il s'agit plutôt de comprendre et de questionner de manière ouverte).

De manière générale, la démarche comportera d'un bout à l'autre une double dimension, **descriptive** (collecte et traitement de données dans une optique d'état des lieux : quelle est la situation à l'issue du projet ?) et **compréhensive** (comprendre l'origine et le pourquoi des situations, tendances ou faits rapportés). Le choix des dispositifs de communication et de travail sera calibré dans cette perspective. Toutefois, en pratique, il faut reconnaître que nous n'avons pas été loin en matière d'analyse compréhensive. Les moyens accordés pour l'évaluation ne le permettaient pas.

Cinq catégories d'acteurs ont été privilégiées pour l'investigation de terrain :

- L'équipe de FIAN ;
- Les partenaires (ceux avec qui FIAN agit et à qui ils destinent ces appuis) ;
- Les destinataires des efforts de plaidoyers (ceux qui sont appelés à être influencés) ;
- Des témoins du travail de FIAN, ces acteurs qui ne travaillent pas directement avec FIAN, mais qui peuvent avoir croisé sa route d'une manière ou d'une autre ;
- Des personnes ressources qui connaissent bien le domaine d'action concerné par le projet.

Bien entendu, le temps étant très limité, le nombre d'acteurs rencontrés est limité. Nous avons privilégié la qualité plutôt que la quantité. Notre expérience en la matière nous indique que, pour une approche compréhensive de qualité (comprendre vraiment comment, pourquoi et pour quoi) des entretiens structurés mais relativement longs (entre 60 et 90 minutes) sont nécessaires.

De manière générale, chaque rencontre a été menée de façon à devenir un moment de réflexion partagée, utile pour le consultant mais également pour la personne ou la structure rencontrée. Sauf pour les entretiens téléphoniques, plus courts, les entretiens ont en général duré entre 60 et 90 minutes, parfois davantage selon la disponibilité des personnes rencontrées.

1.4. Déroulement et personnes rencontrées

En pratique, de janvier à février, le travail a traversé quatre grandes étapes :

- 1- *Lancement, implication et harmonisation*. Une rencontre avec l'équipe a été conduite pour consolider une compréhension commune de l'évaluation mais aussi pour partager un premier moment de découverte du projet et de lancement des premières réflexions (11/01/17). Lors de cet atelier seront approfondies et validées les priorités et options méthodologiques, notamment le planning et le choix des personnes ou institutions à rencontrer, mais aussi les grandes questions qui charpentent l'évaluation. Lors de cette rencontre ont également été précisés les domaines où des recommandations sont plus particulièrement attendues.
- 2- *Analyse documentaire* : les documents de projet, cadre stratégique de FIAN Belgium, etc. et autres documentation (ont été examinés □□□□□/2017). La liste des documents consultés est livrée en annexe 4.
- 3- *Investigation sur les divers terrains* concernés par le projet. Cette phase importante a été menée en pointillé dans la seconde moitié de janvier suivant la méthode expliquée au point 1.4.
□□ *Synthèse, restitution et développements*. Un atelier de synthèse a eu lieu en date du 23/02/2017. Il ne s'agissait pas simplement de restituer les constats et leurs analyses mais aussi de travailler collectivement certaines questions qui ont émergé lors des investigations de terrain. Cette rencontre a aussi permis d'approfondir les recommandations.

Le détail du déroulement est livré en annexe 2 en même qu'il livre la liste des gens rencontrés dans des entretiens le plus souvent individuels.

1.4. Limites

La mission a été courte, même si nous avons pris sur nous de l'allonger au delà des termes de notre contrat avec FIAN. Il a donc fallu faire des choix de méthodes et de priorités de sorte que certaines limites sont nécessaires à souligner pour éviter toute confusion. Nous pointons particulièrement celles-ci :

- Pour donner de la solidité aux investigations menées, il aurait été intéressant de recadrer l'analyse l'action et de la mission de FIAN dans une perspective élargie, notamment celle de l'histoire des mouvements sociaux ces 20 dernières années, celle de l'évolution de l'agriculture, des métiers agricoles et de la vie rurale depuis les années 1980 qui, en Europe et dans beaucoup de régions du monde, marquent l'entrée dans l'ère de la dérégulation et du productivisme généralisé. Ce travail de cadrage n'a pas pu être effectué ou alors de manière très allusive et incomplète.
- La liste des structures et personnes à rencontrer a été fixée par FIAN. Comme la perspective n'était pas vérificatrice, cette procédure était appropriée. FIAN nous a mis en relation avec les acteurs envisagés *a priori* comme les plus aptes à entrer en discussion créative sur le travail mené pour la période concernée (2015-2016). Toutefois, en procédant ainsi, l'évaluation se privait de la possibilité de rencontrer des acteurs « hors jeu » qui auraient peut-être pu avoir une position et des analyses différentes ou moins en phase, sinon un peu décalées avec les valeurs et priorités de FIAN, ce qui aurait pu aider à voir d'autres aspects
- Le nombre de personnes et d'institutions visitées est limité eu égard à la diversité des structures et des catégories d'acteurs. Parmi celles qui ont été visitées, il s'agissait essentiellement d'acteurs avec qui FIAN collabore étroitement et qui donc peuvent avoir, éventuellement, une opinion

alignée sur les standards de réflexion de FIAN. En pratique, nous n'avons pas pu rencontrer d'acteurs neutres (au sens où ils ne sont pas impliqués dans l'action portée par FIAN). Nous n'avons pas non plus rencontrés de personnes ou de structures ciblées par les actions de plaidoyer, celles sur qui un travail d'influence est exercé délibérément. D'un certain point de vue, il faut reconnaître que nous n'avons exploré qu'un seul côté de la médaille.

- L'investigation se base sur des entretiens. Nous n'avons pas vu les agents de FIAN en situation réelle d'action, ce qui réduit éventuellement la portée de l'analyse dans la mesure où il existe toujours un écart entre ce qu'on dit faire, ou vouloir faire, et ce qu'on fait réellement. L'observation de l'action en situation réelle apporte des informations irremplaçables.
- Les liens entre FIAN Belgique et le réseau FIAN international n'a pas été investigué, en dépit de l'importance potentielle de cette dimension dans les réflexions et positionnements stratégiques. L'attention a été uniquement concentrée sur FIAN Belgique avec toutes les limites que cette perspective entraîne.
- Enfin, l'analyse du dispositif de suivi n'a pas été menée aussi loin que nous l'aurions voulu.

1.5. Lecture à deux étages

Pour faciliter l'accès du rapport, nous avons décidé de le rédiger « en deux étages » :

- Le **texte principal** livre les données essentielles qui développent le propos. Le lecteur pris par le temps pourra se restreindre au seul texte principal sans rien perdre de la richesse de nos travaux.
- Le lecteur plus assidu sera sans doute intéressé de prolonger sa réflexion en s'investissant dans les **notes de page** qui fournissent ici et là des compléments et des précisions importantes pour une bonne compréhension des apports et analyses. Il y découvrira aussi des développements et réflexions et des paroles d'acteurs rencontrés. Ces notes ne sont donc pas de simples « garnitures », elles élargissent la réflexion pour le lecteur plus exigeant.

Pour une lecture très rapide de la quintessence de notre travail, nous renvoyons le lecteur au **résumé** exécutif qui propose un paysage complet.

2. Contexte : Evolutions et tendances sur le plan international³

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous pensons qu'il est nécessaire de planter en arrière-plan le cadre dans lequel FIAN mène ses efforts. Au moins brièvement car le sens, la portée et la pertinence de ce qui est fait en dépend largement. Nous le ferons à deux niveaux : dans un premier temps, globalement, indépendamment du travail de FIAN et, dans un second temps, spécifiquement en lien avec les deux grandes thématiques privilégiées dans cette évaluation, le plaidoyer et les mouvements sociaux.

2.1. Coup d'œil sur le contexte global en arrière-plan

En gros, et sans faire de baratin, le contexte à l'échelle mondiale peut être saisi à travers un certain nombre d'*incertitudes fondamentales* qui traversent toutes les sociétés du grand "village planétaire" contemporain, du Nord au Sud, d'Est en Ouest. Ce sont des incertitudes qui affectent inévitablement, d'une manière ou d'une autre, le monde dans lequel les mouvements sociaux se développent. Elles sont au nombre de cinq : incertitude environnementale, démographique, économique, politique et technologique. Cinq incertitudes qui, d'un côté, font peur pour l'avenir mais qui, en même temps, d'un autre côté, par contraste, mettent en lumière un certain nombre de *dynamiques positives* qui redonnent des couleurs à l'espérance. Le tableau mondial n'est pas seulement sombre. Heureusement.

Pour des raisons de lisibilité, nous développons en quelques points ces cinq incertitudes en annexe 4. Nous voulons cependant déjà souligner ici, en quelques mots, très grossièrement, la tendance lourde qui, selon nous, leur sert de matrice, à savoir la montée en puissance du *néolibéralisme* qui désormais s'impose comme un modèle inévitable, comme une sorte de « religion » universelle diront certains. Ce modèle correspond à un véritable projet culturel⁴ qui entend inscrire dans chaque individu, où qu'il soit, quoi qu'il fasse, certains modèles de comportements et certaines valeurs. De notre point de vue, tout projet ou programme doit être examiné à la lumière de sa contribution, modeste ou substantielle, consciente ou non, au développement ou à la neutralisation de ce modèle.

Le néolibéralisme est un véritable *projet de transformation culturelle* au sens précis où il entend transformer les individus. Dans un cadre néolibéral, il s'agit, en deux mots, de manière caricaturale, de produire des sujets qui ont tendance à être égo-centrés, qui se réclament responsables d'eux-mêmes mais seulement d'eux, des sujets tendanciellement calculateurs, soucieux avant tout de leurs intérêts, vivant dans l'immédiat, jouisseurs et donc consommateurs d'offres de jouissance facile. Ce genre d'individus, qui n'attendent pas beaucoup des autres, sont sensés se dresser seuls face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie. Cette rationalité imprègne désormais, peu ou prou, tous les espaces sociaux, toutes les sphères d'activité, santé, éducation, loisirs, justice, politique, travail, agriculture, droit, ... Elle tend à étendre à tous les espaces et moments de vie – les critères d'efficacité, de rentabilité, d'évaluation. Et bien entendu, les mouvements sociaux et leurs membres n'échappent pas facilement à son influence. C'est pourquoi il convient de toujours se demander si, implicitement, ils ne se font pas complices de telles tendances, parfois à leur insu, parfois aussi à l'encontre ce qu'ils proclament.

Le néolibéralisme n'est donc pas seulement un projet économique qu'on pourrait sommairement caractériser par la libération des marchés, la dérégulation et la réduction au strict minimum de

3- Pour des raisons de lisibilité, nous avons choisi de placer les éléments relatifs au contexte mondial en annexe 6 à laquelle nous renvoyons les lecteurs. Qu'on ne se méprenne pas : le renvoi en annexe de ces éléments ne veut absolument pas dire qu'ils seraient secondaires. Notre souci ici est simplement de placer dans le corps principal du texte les éléments les plus *immédiatement* pertinents pour l'étude.

4- La culture doit être entendue ici comme un stock d'impensés, c'est-à-dire comme un stock de réponses toutes faites, des explications, des croyances – et donc des convictions – qui n'ont plus besoin d'être confirmées en se confrontant au réel, au contraire elles subjuguent le réel et le soumettent à une nouvelle intelligibilité.

l'intervention de l'Etat⁵. C'est en réalité un projet de transformation des sociétés. Pour réussir, ce projet a besoin d'éroder les institutions ou dispositifs de solidarité et de redistribution qui existent au sein des sociétés. Il a besoin de rendre "normal" le détachement les uns des autres, le sentiment d'autosuffisance (« Je ne dépends que de moi-même »).

C'est pourquoi l'enjeu de la solidarité, mais aussi celui de l'engagement, par exemple dans des mouvements sociaux, est si crucial, quelle que soit l'échelle ou la thématique considérée. C'est pourquoi aussi s'opposer à l'hégémonie du néolibéralisme passe nécessairement par la reconstruction de solidarités ou, plus précisément, par la réinvention et la généralisation d'une **culture de la solidarité**. Pas seulement des pratiques et des institutions solidaires mais aussi, surtout, la culture qui rend durablement prospères de telles pratiques et institutions et qui fait qu'elles percolent dans les détails de la vie de tous les jours.

Toutefois, en même temps, pour reconstruire des solidarités, il apparaît de plus en plus indispensable de **neutraliser systématiquement** les mécanismes qui corrodent ces solidarités au quotidien. Ces mécanismes logent dans tous les compartiments de la vie en société : dans les mots et les façons de parler, dans les récits qu'on se raconte, dans les comportements, dans les manières de raisonner, dans les façons de se penser au monde, dans les pratiques, dans les instruments et technologies, dans les cadres et institutions ... Partout. C'est ce qui rend le néolibéralisme si fort et si... naturel, si légitime.

C'est donc une **double tâche** qui attend tous ceux et toutes celles qui s'opposent au néolibéralisme et qui veulent agir sur les cinq incertitudes fondamentales qui sévissent à l'échelle mondiale : d'un côté déconstruire (ce qui fait du mal), de l'autre (re)construire (ce qui fait du bien).

Même si, en première analyse, un projet comme celui que FIAN promeut dans le domaine des droits des paysans et de la souveraineté alimentaire peut paraître loin de « tout cela », il est bon d'être conscient de ces tendances, de les tenir en arrière-plan, car elles peuvent rapidement surgir. En pratique, il se fait que des initiatives, même parfois parmi les plus généreuses, deviennent comme des "Cheval de Troie", faisant rentrer dans la vie de tous les jours et dans les mouvements sociaux, les modalités qui rendent le néolibéralisme si puissant, si « indéboulonnable ». C'est la raison pour laquelle nous trouvons important de placer à l'horizon de notre investigation, ce contexte contemporain, même si sommairement ébauché comme ci-dessus. En outre, la pertinence des efforts de FIAN peut être ultimement appréciée à hauteur de ses impacts sur le développement de la culture de la solidarité et de la conscience citoyenne, que ce soit dans le choix de ses champs d'action ou dans la manière de pratiquer l'accompagnement des mouvements sociaux.

2.2. Emergence des mouvements sociaux et renouveau de la question agricole

Avant de se lancer dans l'évaluation, il est utile de rappeler, même très brièvement et à la grosse louche, la trajectoire globale dans laquelle FIAN et les mouvements sociaux qu'il accompagne prennent place. On peut remonter à l'année 1994, c'est-à-dire à la **création de l'OMC** (Organisation Mondiale du Commerce) dans le cadre des accords de Marrakech qui prend la suite du GATT⁶. La création de cet organisme correspond à la montée en puissance du libre échange⁷ et de la division internationale du travail comme modèle universel de développement. Avec une conséquence immédiate : la libéralisation frappe le monde agricole en même temps que l'agrobusiness s'internationalise. A la clef de cette option, il y a la promesse d'une alimentation abondante et bon marché.

En même temps, fort du **premier forum mondial** de 1992 à Rio, des résistances se mettent en place et une société civile mondiale prend un certain élan. C'est dans les années 1990 que le thème du droit des Peuples indigènes commence à prendre une certaine ampleur, en même temps que le développement de mouvements sociaux en faveur des femmes et du contrôle du commerce en même

5- Ou alors à sa mise au service du développement du système économique marchand dans un cadre de libre échange généralisé.

6- General Agreement on Tariffs and Trade

7- C'est-à-dire en pratique la levée ou l'allègement des tarifs douaniers de manière à ouvrir toute grande la porte aux importations de produits agricoles ou alimentaires.

temps que le développement d'alternatives solidaires au marché (les filières fair trade par exemple). C'est aussi en 1996 que le mouvement Via Campesina émerge sur la scène internationale en même temps que d'autres mouvements en Afrique (avec le ROPPA, par exemple), en Amérique Latine ou en Asie, dans le sillage du sommet mondial de l'alimentation de 1996.

S'agissant d'agriculture, ces mouvements s'inquiètent, dénoncent et se structurent autour du processus de **dérégulation**. L'agriculture devient plus que jamais un grand marché en même temps qu'un secteur d'investissement. Cette tendance a été dénoncée massivement en 2007 lors du forum mondial sur la souveraineté alimentaire. Ce forum consacre un moment charnière en ce sens qu'il manifeste un changement dans la dynamique des mouvements sociaux, en l'occurrence le passage d'une action principalement organisée autour de la dénonciation (principalement la lutte contre le libre échange) au profit d'une dynamique valorisant aussi les initiatives propositives ou contre-propositives avec la particularité, importante pour FIAN, de lier autant que possible les dynamiques rurales et urbaines, la production et la consommation, ce qui a mené à considérer de plus en plus les systèmes alimentaires, c'est-à-dire toute la chaîne allant du champ à l'assiette.

Cette tendance a été accélérée en 2008, l'année de la grande **crise financière mondiale** et qui a été aussi celle de la crise alimentaire qui a frappé durement plusieurs régions du monde. L'agriculture et les produits agricoles, en particulier les produits alimentaires de base, sont ainsi devenus l'objet de spéculation directe au même titre que n'importe quelle autre matière première industrielle. Une des conséquences immédiates de cette tendance s'est observée au niveau d'un mouvement mondial pour investir dans l'achat de terres agricoles, donnant naissance à un véritable phénomène mondial d'accaparement des terres, parfois d'une grande violence.

C'est aussi dans ce contexte que le thème de la **sécurité alimentaire** se développe en même temps que celui de la **souveraineté alimentaire**, avec pour effet la relance de l'aide publique à l'agriculture qui, pendant deux décennies, avait été pour ainsi oubliée ou reléguée au second plan. Deux conceptions s'affrontent, sécurité versus souveraineté alimentaire, auxquels correspondent deux modèles de société et d'agriculture.

Le premier modèle (sécurité alimentaire) se situe dans le prolongement direct de la libéralisation des marchés et fait le pari de l'agriculture industrielle, capitaliste et internationale. L'autre (souveraineté alimentaire) qui fait le pari du développement d'une agriculture familiale en phase avec l'environnement et avec les nouveaux défis que sont le maintien de la biodiversité et le réchauffement climatique. D'un côté, on a un modèle de développement mondialisé, délocalisé, avec des exploitations agricoles industrialisées qui génèrent des circuits alimentaires contrôlés par des grands groupes, le plus souvent eux-mêmes contrôlés par des puissances financières. De l'autre, on a la perspective d'une agriculture intégrée dans des territoires, avec des exploitations agricoles familiales qui soignent la terre et l'environnement en même temps qu'elles fournissent aux populations des produits de qualité. **Deux modèles d'agriculture mais aussi deux modèles de vivre ensemble**, c'est-à-dire deux conceptions différentes de la société et de son fonctionnement, et au passage deux conceptions aussi de la démocratie. A l'analyse, l'agriculture familiale, non seulement nourrit efficacement une grande partie de la population mondiale, mais elle offre aussi un travail respectable, entretient l'environnement, gère la biodiversité, vivifie les économies locales et les sociétés locales. Car l'agriculture familiale est une agriculture du lien social, entre producteurs valorisant un même terroir mais aussi entre producteurs et consommateurs. Ces deux tendances traversent les structures et syndicats qui rassemblent les producteurs agricoles. Et sont à l'origine de tensions.

En même temps qu'on souligne ces tensions entre modèles d'agriculture, on doit aussi mettre en lumière la **profonde mutation du paysage** de la production alimentaire et agricole au sens large, notamment en Wallonie. Songeons par exemple à (i) l'isolement extrême sinon la solitude des producteurs, (ii) le célibat et la difficulté de fonder des familles en milieu agricole, (iii) la difficile succession et la problématique de la reprise des fermes, (iv) la mauvaise image de la profession agricole qui constitue un des déterminants de l'abandon du métier par les jeunes, (v) l'endettement abyssal du secteur et les dynamiques structurelles de l'endettement qui explique une partie importante des difficultés à s'émanciper du modèle productiviste dominant, (vi) le déficit de confiance en milieu rural et en lien la problématique de la solidarité. D

C'est grosse modo dans ce contexte là que FIAN prend place. Et affirme une position forte en faveur (i) de la souveraineté alimentaire au sens de la maîtrise par les peuples des systèmes alimentaires qui les font vivre et (ii) des droits des paysans qui soutiennent cette perspective.

PARTIE II

Résultats et analyses

3. Plaidoyer

3.1. Situations escomptées (selon le plan 2015-2016) et points d'ancrage de l'analyse

3.1.1. **Le cadre formel.** Suivant le cadre logique, le plaidoyer renvoie directement au résultat n°1 à savoir : « *« Les décideurs politiques sont conscientisés, comprennent et prennent davantage en compte dans leurs choix politiques la nécessité d'une protection spécifique des paysannes et des paysans et la reconnaissance de nouveaux droits pour les paysan-ne-s »* ».

Deux indicateurs ont été proposés pour garantir que ce résultat soit atteint : (1) le nombre de responsables politiques interpellés et la qualité des retours ; (2) la clarification de la position officielle de la Belgique et niveau de prise en compte des positions de la campagne par les responsables politiques.

Six sortes d'activités ont été prévues pour atteindre le résultat, en l'occurrence : (1) des rencontres avec des décideurs politiques clés, (2) deux rencontres internationales, (3) ~~une table ronde~~⁸, (4) la mise en valeur d'un cas concret et la publication de fiches d'analyse, (5) un travail de presse et (6) ~~participation à la nouvelle plate-forme sur la cohérence des politiques pour le développement~~⁹.

3.1.2. **Points d'attention : nos « lunettes » pour analyser.** Classiquement, le plaidoyer combine cinq fonctions différentes. Ces fonctions, auxquelles correspondent autant de domaines d'action, peuvent servir de balises pour apprécier sa mise en œuvre.

- La fonction d'**analyse et de documentation**, action qui consiste à rechercher l'information, à la traiter et à l'interpréter, à asseoir sa vision des choses sur des bases solides, argumentées et documentées. La qualité d'un plaidoyer dépend de la *précision, de la rigueur et de la profondeur du travail d'analyse*. Les éléments mobilisant l'action doivent être solides et reposer sur une argumentation solide.
- La fonction de **dénonciation** qui aboutit à une prise de position *contre* tel ou tel aspect jugé dommageable pour la société ("*Voilà ce qu'on refuse*") mais qui repose aussi sur une argumentation ("*Voilà pourquoi on n'est pas d'accord*"). La force d'un plaidoyer réside en particulier dans la *force des arguments* qui sont mis en valeur d'une part et, d'autre part, dans la qualité stratégique des cibles visées (il s'agit de viser au bon endroit).
- La fonction d'**information** ou de publicité qui consiste à porter publiquement son désaccord et ses arguments, également à faire largement connaître et reconnaître ce contre quoi on lutte par le plaidoyer, mais aussi à coaliser contre la cible choisie. Le plaidoyer est apprécié au niveau de l'audience qu'il est capable de mobiliser : ce qui est en jeu est *sa force de pénétration et de mobilisation* dans l'espace public et dans les sphères de décision.
- La fonction de **proposition / contre proposition** : le plaidoyer est d'autant plus puissant qu'il promet une alternative crédible, c'est-à-dire d'autres solutions mais aussi une autre façon de les produire. La double capacité (i) à élaborer des alternatives et (ii) à les rendre crédibles sinon désirables ou préférables s'avère déterminante pour apprécier la force d'impact d'un plaidoyer. Il offre aussi une mesure indirecte mais solide de son impact (les alternatives sont-elles adoptées en lieu et place de ce qui est dénoncé?).
- La fonction de **mobilisation**. Il s'agit de "faire masse". Qui a été mobilisé, avec quelles ressources, quelle durabilité, comment des engagements se sont-ils structurés ?

8- Activité supprimée suite au dialogue politique

9- Activité supprimée suite au dialogue politique

A la lumière de ces fonctions, **la qualité d'un plaidoyer** se juge, *grosso modo*, à trois éléments : (i) la qualité des initiatives entreprises dans ces cinq domaines d'action et, bien entendu, (ii) la manière dont ces cinq domaines se soutiennent les uns les autres ou, mieux, la façon dont ils se combinent les uns aux autres pour créer une synergie, et (iii) bien évidemment aussi à l'importance, l'échelle, la portée des résultats ou effets obtenus en termes de refus d'appliquer ou en termes d'alternatives qui sont passées. C'est à la lumière de ces éléments que nous examinerons transversalement l'action de FIAN en matière de plaidoyer.

Pour une structure comme FIAN, qui appuie sa légitimité sur sa capacité d'être aux côtés des groupes concernés, une autre question doit être soulevée : quelle place occupe-t-elle dans ces actions de plaidoyer, porteur de plaidoyer ou facilitateur du portage par les acteurs concernés ? **Portage ou facilitation** Insistons sur un point : *a priori* ni l'une ni l'autre position n'est forcément bonne, juste et désirable. En réalité, tout se joue à hauteur de la relation collaborative qui lie FIAN et les mouvements sociaux.

3.2. Les grandes tendances observées

3.2.1. **Clefs d'analyse formelle.** La force d'un plaidoyer repose sur les cinq fonctions signalées ci-dessus (3.1.2). Qu'en est-il pour l'action de FIAN ? Comment FIAN apparaît-il à travers nos lunettes (3.1.2) ? Sur la base de nos entretiens (compte tenu de toutes les limites évoquées plus haut à la section 1.5), à la lumière des lectures des supports de plaidoyer, les éléments suivants ressortent :

- Globalement, le travail mené par FIAN est solide dans les 5 domaines. La force de l'ACDH (DA, SA et DP) tient en grande partie à sa triple vocation intrinsèque, dénonciation, proposition et mobilisation. Lorsqu'on prend pour point d'appui les droits humains, on mobilise de *facto* ces trois fonctions qui se tiennent l'une l'autre¹⁰. Les deux autres dimensions sont habilement servies, l'information par le soin apporté aux publications, la diversité des médias soucieuses de la diversité des publics,... et la dimension compréhensive valorisée par les études approfondies, solidement documentées ;
- Les efforts déployés par FIAN dirigent les cinq fonctions à la fois en interne et en externe. Autrement dit, et c'est un paramètre stratégique de grande importance, le plaidoyer n'est pas seulement orienté vers les sphères institutionnelles (celles qui peuvent inscrire les droits dans des chartes et des législations) mais aussi, et c'est un point fort, vers le grand public et les premiers concernés (le monde agricole et leurs associations) ;
- FIAN a réussi à équilibrer le portage et la facilitation du portage par les concernés. En pratique, dans la plupart des cas évoqués, FIAN était aux côtés des concernés, jamais à leur place, ni devant eux au premier rang. Il en résulte que, et c'est une grande qualité, que le plaidoyer n'est celui de FIAN mais celui du mouvement social qui le porte, parmi lesquels des acteurs paysans, des ONG, des associations de nature diverse. FIAN n'est pas le visage du plaidoyer, même s'il joue un rôle irremplaçable dans sa construction et même si son expertise est déterminante. C'est tellement vrai que les acteurs concernés et certains partenaires se sont inquiétés de son manque de visibilité publique : dans quelle mesure est-ce un atout ou, au contraire, un inconvénient ? La question reste ouverte.

3.2.2. **Points forts.** La plupart des acteurs rencontrés ont souligné, parfois avec insistance et enthousiasme, les points suivants que nous résumons en quelques mots :

- Pertinence et grande valeur ajoutée des droits dans la construction des plaidoyers. Avec l'approche centrée droits humains, les acteurs ont découvert et se sont appropriés un instrument qu'ils perçoivent comme puissants et complémentaires ;
- Qualité aussi des arguments et des argumentaires : études fouillées, factuelles, avec une base empiriques consistantes, ponctuées par des conclusions claires et mobilisatrices traduites dans des messages substantiels¹¹ ;

10- Les droits humains ont toujours été nourris par des mobilisations sociales s'appuyant sur les deux versants, dénoncer les abus et en même proposer ce qui peut les prévenir efficacement.

11- L'importance d'avoir accès à des documents qui chiffrent les situations, tendances et réalités a été d'une grande aide pour les partenaires. Ces chiffres sont également bien présentés (graphiques, tableaux,...) de manière à rester accessible au public non expert.

- Qualité des supports pour mener le plaidoyer : de documents calibrés différemment selon les publics visés, lisibles et souvent perçus comme attrayants pour le public auquel ils sont destinés (bon dosage texte / image, pas de jargon excessif, un texte aéré et reposant sur un plan, des titres et sous-titres qui suggèrent la progression des arguments ;
- Pertinence de la stratégie collaborative : « faire avec », « porter le message avec », configurer le « stratégies avec »¹².
- La traduction des besoins paysans en droits paysans (droits de « l'homme paysan »¹³) ; l'établissement d'un lien direct entre les réalités vécues par les producteurs et les institutions nationales et internationales ;
- La combinaison des échelles envisagées sous deux angles : (i) combinaison des échelles locales, nationales et internationales d'une part et, d'autre part, (ii) combinaison des dimensions sud et nord qui se retrouvent solidarisées ;
- La déclaration paysanne présente un aspect exhaustif au sens où elle adresse un grand nombre de points clefs de la vie paysanne. C'est un point fort dans la mesure où la diversité des thématiques et sous-thématiques permet à la diversité des sociétés paysannes de prioriser en fonction de chaque situation (ici ce sera l'accès à la terre, là-bas l'accès à l'eau, ailleurs encore l'égalité homme femme, etc.). Evidemment, en contrepartie, pour un plaidoyer, le défi est d'autant plus complexe et difficile à porter que la déclaration est elle-même complexe.
- La déclaration, du fait de sa densité et diversité, permet de maintenir un débat. Elle permet d'entretenir une polémique publique dans les arènes nationales et internationales. La déclaration permet aussi aux paysans, et ce point est capital, d'exister sur les « radars » des structures internationales (Nations Unies). Sans un tel instrument, les paysans redeviendraient « invisibles » et « inaudibles ». La déclaration fait rentrer la question et les défis paysans dans le monde des institutions ;
- La déclaration pour les droits paysans apporte une vision globale qui manquait aux mouvements paysans, c'est-à-dire une dimension à la fois, internationale, institutionnelle et politique¹⁴ ;
- Le fait d'approfondir le plaidoyer sur des terrains géographiques (études de cas) ou thématiques (accaparement des terres et concentration foncière) judicieusement délimités confèrent de la force et une grande cohérence aux messages.

3.2.2. **Clefs stratégiques.** D'autres aspects, plus politiques, ont également été soulignés :

- L'ACDH de FIAN a le grand mérite de développer la dimension politique du dialogue entre Etats et société civile. Le droit est le langage du monde politique.
- FIAN a contribué à rendre le droit populaire. Habituellement perçu comme un domaine peu accessible à l'action, comme le domaine d'experts, avec FIAN, tous les concernés ont sentiment qu'eux aussi peut apporter quelque chose aux enjeux (« *le plaidoyer a rendu le droit accessible aux acteurs concernés* », « *l'approche de FIAN a fait rentrer les paysans dans le monde des lois et de la politique, là où ils sont habituellement invisibles* », « *parler des droits paysans, c'est parler de la vie paysanne, des défis paysans, c'est donner la parole aux paysans, c'est faire rentrer leur parole là où elle est absente* »¹⁵).
- Le travail de plaidoyer joue un rôle important dans le renforcement et la structuration des mouvements sociaux (certains interlocuteurs ont déclaré que l'approche centrée droit humains a redonné de la vigueur et des orientations décisives pour des mouvements qui autrement peinaient à se focaliser). Le vocabulaire des droits paysans (DP), du droit à la souveraineté alimentaire (SA), du droit à l'alimentation (DA) est rentré dans le langage, tant du côté militant que du côté des institutions ;
- A l'expérience, il est apparu que les valeurs implicites et inscrites dans l'ensemble des messages explicites sont aussi importants, sinon plus, que les messages eux-mêmes. Dans tout le travail de

12- Souvent on a tendance à confondre légitimité du message et légitimité du porteur de plaidoyer. FIAN est une structure discrète sur la scène publique. Sa légitimité est perçue par les concernés mais pas du grand public. Et cela FIAN occupe une niche différente que SOS FAIM ou OXFAM ou CNCD dont la légitimité repose sur une base sociale importante.

13- Pour reprendre mot à mot une expression entendus lors des entretiens

14- « *FIAN nous a ouvert les yeux sur le monde des droits que nous les producteurs on ignorait. Mais là on a aussi découvert que les droits, ça dirige le monde, ça peut aider à défendre* », « *FIAN connaît ce monde des institutions, nous pas. FIAN a créé un pont entre nous et les institutions* », « *le monde de la diplomatie, nous, on ne connaît rien, mais on a compris que beaucoup de choses se décident là-bas et nous influence* » (extraits des entretiens avec un leader paysan, semaine du 23/01 au 27/01/17)

15- Paroles d'acteurs extraites d'un entretien (semaine du 23 au 27/01/2017).

plaidoyer, quels que soient les thèmes ou objets précis, FIAN a « injecté » – et valorisé – des valeurs qui indépendamment de l'issue du plaidoyer, poursuivent leur trajectoire dans les consciences (nous pensons à des valeurs telles que « l'inclusion de tous et de chacun » ou la « non-discrimination », la « valorisation du point de vue des plus vulnérables », la « production du droit et des lois qui organisent le vivre-ensemble par les concernés eux-mêmes », la « participation des concernés aux décisions qui les concernent »,...);

- Le plaidoyer en faveur des droits paysans et la déclaration de ces droits a permis d'établir un lien concret et sensible entre toutes les composantes du système alimentaire. Il ne s'agit plus seulement de production agricole ni d'alimentation, il s'agit de systèmes alimentaires. FIAN a joué un rôle sans doute déterminant pour porter à l'avant-plan la perspective systémique et tout spécialement le lien entre les choix politiques et les choix sociétaux.

3.2.3. **Points perfectibles.** Plusieurs aspects exprimés ou éléments analysés lors des entretiens ont attiré l'attention sur des difficultés. Nous les formulerons ci-dessous plutôt comme des questions que sous la forme de jugements.

- La surface de l'assiette sociale des concernés est étroite. Le nombre et la diversité des acteurs directement impliqués dans les actions de plaidoyer restent modestes (« *c'est trop souvent les mêmes têtes* », « *malgré tout, c'est un petit cercle d'initiés qui est mobilisé. Et les autres ?* », « *Nous sommes des représentants des paysans, mais eux-mêmes sont difficiles à bouger, chacun reste trop chez lui* », « *ce sont souvent les staffs des organisations paysannes qui sont au front* »¹⁶)
- Les publics sont-ils assez finement délimités ? Le monde des producteurs agricoles, celui des consommateurs, celui des décideurs, celui des institutions et des bureaucraties, aucun de ces mondes n'est homogène. Comment mieux tenir compte de cette diversité dans les actions de plaidoyer ? Tous les publics à qui les messages sont destinés, ont-ils été bien identifiés et discernés ? Comment élargir les collaborations au-delà des premiers concernés ?
- La communication privilégie l'écrit, même si une capsule vidéo a été produite. Dans quelle mesure – et dans quelle visée – conviendrait-il de développer davantage de médias visuels, particulièrement si FIAN entend élargir son audience auprès de publics plus jeunes ?

3.3. Questions et matières à réflexion pour approfondir

3.3.1. Le projet comme instrument d'influence ?

FIAN n'a pas négligé la sphère institutionnelle belge. On peut s'en rendre compte en remarquant que l'approche droit a, semble-t-il, été reprise dans le langage du cabinet actuel. Quand FIAN s'adresse à la coopération belge, c'est dans le but d'être reconnu parmi les structures qui se doivent d'être appuyées financièrement par les fonds de l'aide au développement. Ce n'est pas une surprise. Mais on peut également envisager les choses d'un autre point de vue : en contractant avec l'administration belge publique qui a dans son mandat la gestion de l'aide à la coopération internationale, FIAN se donne la possibilité d'exercer une influence directe sur les politiques publiques en la matière. Nous nous sommes demandés si les services publics, liés à l'aide internationale, ne figuraient pas aussi comme des cibles prioritaires. Si c'est exact, dans ce cas, le fait de monter un projet, la manière de le faire, prend une importance nouvelle, quelle que soit l'issue de la requête de financement¹⁷.

3.3.2. Plus que tel ou tel droit, n'est-ce pas aussi la « culture du droit » qui est l'enjeu ?

FIAN insiste énormément sur l'approche centrée droit et sur le droit, notamment international, comme instrument aux services des dynamiques populaires. D'une certaine manière, on peut affirmer que c'est la marque de fabrique ou la spécialité de FIAN, ce qui fonde son identité dans le monde des

16- Paroles d'acteurs extraites d'entretiens (semaine du 23 au 27/01/2017).

17- Hélas, malgré notre demande, il ne nous a pas été possible de rencontrer les personnes en charge du suivi du dossier de FIAN à la DGD. En outre, la fonctionnaire en charge de ce suivi vient d'être mutée en début janvier. Sa remplaçante n'a qu'une expérience très indirecte de l'action passée de FIAN, à travers les rapports et les autres traces laissées par FIAN et ses collègues de la DGD.

ONG et sur la scène du développement. Le plaidoyer de FIAN est pour une bonne part construit autour d'une série de droits à promouvoir dans les législations nationales et internationales.

En analysant l'action de FIAN, nous nous sommes demandés si, en plus d'objectifs bien précis, c'est-à-dire tels droits à inscrire dans telle législation, il n'y avait un autre enjeu, au moins aussi important, à savoir le développement de la « culture du droit » ? Et particulièrement le droit – et les droits – comme contrainte imposée par des instances « en surplomb ». En réalité, l'enjeu est de taille, même s'il se décline dans des termes différents selon qu'on est dans un « jeune Etat » du sud ou une « vieille démocratie » du nord.

Dans beaucoup de contextes au sud, le droit – les lois, les réglementations, les arrangements légaux – est au service des plus forts. La promotion de droits qui sont sensés défendre les intérêts des faibles ou des petits producteurs n'est donc pas une perspective anodine, loin s'en faut¹⁸. Pour deux raisons au moins : parce que, souvent, dans les pays du sud, les paysans ne considèrent pas l'appareil juridique de l'Etat comme étant *a priori* à leur service, l'Etat étant perçu fréquemment comme un ennemi ou à tout le moins comme d'une structure dont il convient de se méfier et à laquelle on ne s'identifie pas : « l'Etat, c'est eux, c'est pour eux » entend-t-on souvent. Aussi, l'approche centrée droits de l'Homme (ACDH) promue par FIAN et ses partenaires prend-t-elle une dimension supplémentaire : en plus de défendre des droits paysans, elle contribue à démontrer que l'Etat est – ou devrait être – aussi un dispositif et un instrument au service des paysans. En somme, les droits inscrits dans la déclaration des droits paysans « civilise » l'Etat et contribue à le rapprocher des populations rurales. Voilà sans doute un effet secondaire de grande valeur, indépendamment de l'issue qui serait donnée au plaidoyer spécifique en faveur de la SA ou du DA. Le plaidoyer développe donc, potentiellement au moins, une conception nouvelle et instaure un nouvel état d'esprit en matière de gouvernement. L'ACDH montre surtout que des instances existent au-dessus de la volonté ou des enjeux situés.

Voilà pour le sud. Qu'en est-il au nord ? En Belgique, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, le droit est ancré dans les modes de vie depuis longtemps. Pourtant, là aussi, on ne peut pas dire que l'histoire soit terminée. En effet, de plus en plus, la justice devient une affaire d'argent au sens où celui qui a les moyens pourra mobiliser les experts du droit qui l'aideront à contourner ou « interpréter » la Loi en sa faveur, voire à introduire dans les cadres juridiques les dispositions qui l'avantagent¹⁹. Il existe, de plus en plus, une véritable problématique du droit et de la justice. Ceux qui travaillent avec FIAN sur la gouvernance foncière n'ont pas tardé à s'en rendre compte. La perte de confiance en nos démocraties passe aussi, notamment, par un soupçon grandissant sur la Loi et son efficacité pour rendre justice en dehors de toute influence ou arbitraire. Aujourd'hui, le droit n'est plus forcément neutre, et particulièrement en milieu rural. Il apparaît que les paysans du nord, eux aussi, manquent de ressources juridiques pour se défendre contre les ravages et les ambitions sans limite d'une agriculture productiviste principalement configurée par la quête du profit facile à court terme et qui, de plus en plus, semble être soutenu par leurs Etats.

L'action de FIAN permet de remettre le droit dans une perspective citoyenne. Et particulièrement lorsqu'il est question de la participation des concernés dans la production des droits qui déterminent leur vie. Autrement dit, à travers son plaidoyer en faveur d'une déclaration des paysans, FIAN dissémine une autre version du droit et contribue à recharger de légitimité les cadres juridiques en montrant en quoi et comment ils peuvent se mettre au service du bien commun et en ouvrant les débats autour de questions aussi fondamentales que l'accès aux ressources existentielles (la terre pour les producteurs) ou le droit de choisir son alimentation (les citoyens).

18- Cet élément est fondamental. FIAN fait la différence entre le droit d'une part et les droits humains d'autre part. Le droit (droit civil, commercial, contractuel, etc.) est un outil important pour régir la vie en société. Il doit être respecté dans le cadre d'un Etat de droit. Mais dans certains cas il est utilisé par les plus forts pour asservir les plus faibles. C'est dans ce sens que les droits humains doivent permettre de protéger et valoriser la dignité humaine. A cet égard FIAN estime que les droits humains, parfois appelés « droits fondamentaux », ont une valeur supérieure aux autres droits. Ainsi, par exemple, lorsque le droit commercial (par ex : TTIP) s'oppose aux droits humains, ce sont ces derniers qui doivent prévaloir.

19- Il faut avouer que les récentes affaires portées sur la place publique en Belgique ne contribuent pas vraiment à nier cette tendance.

On le voit, au nord comme au sud, le droit est devenu – ou redevenu – un enjeu de société de sorte que les efforts de FIAN dans le domaine particulier des droits paysans gagne en légitimité et en pertinence. C'est pourquoi nous pensons que l'action de FIAN vaut autant par les droits précis qui sont promus que par la promotion de la « culture du droit » de manière générale.

Si nous parlons de tout cela ici c'est parce que nous nous demandons si, dans son travail de plaidoyer, les agents de FIAN valorisent suffisamment cette seconde fonction que servent leurs actions. Comment les activités menées par FIAN peuvent-elles *aussi* davantage intégrer cette dimension de large promotion d'une « culture du droit » et, notamment, le droit co-élaboré et co-construit par des citoyens soucieux du mieux vivre en société ?²⁰ L'idée que les processus de régulation (au sens de la production des cadres de normes et de règles) soient davantage le travail des citoyens nous semble soulever un enjeu de grande importance, en convergence avec de nombreux mouvements sociaux dans le monde.

En pratique, si on accepte cette manière de voir les choses, deux questions se posent :

- Comment concrètement promouvoir la « culture du droit » en même temps que les droits en tant que tels, sans « planer », en gardant « les pieds à l'étrier » de ce qui se fait déjà, en raisonnant la manière de faire ce qu'on fait déjà (sur le versant « construction »²¹) ?
- Comment neutraliser ce qui, selon les cas, entrave l'exercice, érode ou s'oppose au développement cette « culture du droit » dans les espaces et mouvements sociaux où FIAN est en action (sur le versant « déconstruction ») ?

Pour lever une éventuelle ambiguïté, nous ne pensons pas que, pour intégrer la perspective « culture du droit » FIAN devrait faire des activités en plus de ce qui est déjà fait, nous pensons plutôt à la manière dont les activités actuelles sont menées et qui pourrait être enrichie. Mais, sans doute en effet, il faudrait qu'une réflexion adéquate soit menée au sein de l'équipe pour voir comment prendre davantage encore en compte cet horizon.

3.3.3. Promouvoir les droits paysans, promouvoir les droits individuels ? ... Et donc promouvoir la compétition aux dépens de la coopération ?

Il existe une autre zone d'ombre dans le sillage de la promotion des droits paysans. Sauf erreur, les documents de FIAN ne sont toujours pas très explicites à ce propos : les droits des paysans sont-ils des droits individuels ? Et c'est tout ? Le champ du droit n'est pas un terrain neutre. La question n'est pas simplement de promouvoir les droits et ainsi, croit-on, contraindre les Etats à faire ce qu'ils ne feraient pas spontanément. La problématique du droit est autrement plus complexe, une complexité que des campagnes pour tels ou tels droits peuvent mettre de côté (pour des raisons évidentes d'efficacité) mais que les structures qui les promeuvent ne peuvent pas évacuer « tranquillement ». En réalité, nous n'avons pas découvert au cours de nos entretiens une réflexion élaborée en matière de droit et spécialement de droits individuels. Les questions en suspens ne sont pourtant pas légères : quelle sorte de société et de vivre ensemble on promeut en portant à l'avant-plan des luttes sociales la perspective des droits individuels ? Quelle sorte de vivre ensemble est implicitement promu ?

En particulier, l'approche ACDH passe sous silence l'importante question de la place de l'Etat, de sa fonction, de ses limites d'une part et, d'autre part, la question de l'individu en tension avec la perspective des droits collectifs ou communautaires. En outre, en dehors du périmètre de la rationalité occidentale, la question de ce qu'il faut comprendre par « individu », par « droit » et par « droit individuel » reste largement ouverte ... et variable. Dans les régions où le droit romain n'a pas régné

20- Au moment où le CETA (accords de libre échange entre le Canada et l'Union Européenne) et le TTIP (traité de libre échange transatlantique) sont à l'ordre du jour, au vu des circonstances particulièrement interpellantes pour nos démocraties, on ne peut manquer de sentir toute la pertinence de cette perspective. On peut rappeler que FIAN s'aligne sur les principes PANTHER - participation, accountability, non-discrimination, tyransparency, human dignity, empowerment, Rule of law), ce qui est aussi importante que les droits en tant que tel. C'est d'autant plus pertinent dans le cadre actuel de ce qui évoque la « déliquescence » de nos « institutions démocratiques ».

21- Nous revenons plus loin au chapitre 7 sur la distinction importante que nous faisons entre versant constructif et déconstructif.

en référence absolue pendant 2000 ans, le moins qu'on puisse admettre c'est qu'il y a matière à réflexion et ... à prudence. Sauf si on est d'avis que, ailleurs, les autres sont destinés à devenir d'autres « nous-mêmes », des sortes de clones de ce que nous rêvons d'être pu de devenir.

Si on ne prend pas garde à de telles questions (qu'il est impossible de développer ici), le risque est grand de promouvoir les DA ou DP sans questionner la légitimité du modèle de société suggéré par les droits individuels dans des sociétés qui sont éventuellement issus d'une histoire de droits collectifs ou communautaires. D'un autre point de vue, la promotion des droits individuels va de pair avec la promotion des trajectoires et modèles de réussite individuelle qui, on le sait, conduisent facilement à des sociétés inégalitaires où la redistribution des ressources, des accès, des privilèges est problématique pour ceux et celles qui se sont d'exclusion et de justice.

Soyons clairs : ici, nous ne pouvons pas aller loin dans la discussion, nous voulons seulement souligner les possibles dérives des démarches promouvant les droits universels (par exemple les DP et DP) qui ne questionnent pas le sens et la portée de telles approches dans d'autres espaces culturels. Le risque est grand de perdre de vue que les droits des personnes (point de vue de l'individu et des intérêts privés) sont toujours en tension avec les droits collectifs (point de vue de la société et de l'intérêt général). Bref, pour faire (très) court, il semble que FIAN et ses partenaires n'ont pas porté loin la réflexion en matière de droit : quelle théorie et quelle conception du droit est-elle ainsi promue ? Avec quelles conséquences politiques et sociales ? Bien entendu, nous ne parlons pas ici de théorie au sens académique mais au sens pragmatique avec des questions « terre-à-terre ». Par exemple celle-ci : quand on pousse en avant telle conception des droits et du droit, quelle société dessine-t-on, quelles rationalités on débride-t-ou bride-t-on ?

Il va sans dire que ce genre de discussion prend tout son sens si on prend en compte la possibilité de promouvoir des luttes ou des mouvements sociaux « dérisoires »²².

22- « Dérisoires » au sens précis de luttes sociales dont les efforts sont récupérés par le système dominant pour mieux contrôler les luttes qui veulent le transformer (dans le langage des Marx Brothers, « donnez-moi la laisse pour libérer le chien ! »). Nous reprenons cette importante question au chapitre 7.

4. Appui aux mouvements sociaux paysans et aux OSC alliées

4.1. Situations escomptées (selon le plan 2015-2016)

4.1.1. **Le cadre formel.** Le résultat attendu pour ce second domaine est libellé ainsi : « *La participation des mouvements paysans (du nord et du sud) au processus de la déclaration est renforcée et les organisations de la société civile alliées sont conscientisées et incitées à se mobiliser pour soutenir les revendications des paysans pour de nouveaux droits* ».

Trois indicateurs ont été proposés pour suivre les évolutions : (1) le nombre d'OSC qui soutiennent la campagne, (2) la qualité et le taux d'utilisation des outils de la campagne et (3) la qualité des formations et le nombre de demandes d'interventions par les MS et OSC.

Une dizaine de sortes d'activités ont été envisagées pour atteindre le résultat : (1) la réalisation d'études et d'analyse, (2) ~~l'organisation de week-ends de formation sur les droits paysans~~, (3) la production d'un argumentaire, (4) l'organisation d'une conférence sur l'évolution des droits économiques, culturels et sociaux, (5) la création d'un visuel de campagne, (6) la réalisation d'une capsule vidéo, (7) ~~l'appui aux journées des luttes paysannes au sein du ReSAP~~, (8) Accompagnement de responsables paysans, (9) Organisation accueil délégation paysanne, (10) ~~ateliers sur la mise en œuvre des directives foncières~~, (11) ~~mise à l'ordre du jour de la question des droits paysans dans les plateformes de la société civile~~²³.

3.1.2. **Points d'attention : nos « lunettes » pour analyser.** Pour l'analyse de l'accompagnement des mouvements par FIAN, nous avons mobilisé un certain nombre de points d'attention tout au long du travail, des points d'attention par rapport auxquels l'évaluation s'est structurée, notamment ceux-ci :

- Les modalités de la dynamique collaborative avec en ligne de mire la problématique de la substitution²⁴ (question : qui mobilise qui ? qui entraîne qui ? qui est devant qui ? qui occupe le devant de la scène ?) ;
- La place des acteurs les plus concernés dans la collaboration, notamment dans le choix, le montage, la conduite, la valorisation des actions ou situations (question : quelle est la place des concernés dans l'action ? Qui est au commandement de quoi ?) ;
- Les apprentissages injectés dans les interactions (question : en quoi la relation avec FIAN est-elle source d'apprentissages ?) ;
- La valeur ajoutée de l'accompagnement pour la conduite de l'action et l'atteinte de résultats.

Ces questions sont d'autant plus importantes que la manière dont le plan stratégique est formulé place d'entrée de jeu FIAN dans une position paradoxale et inconfortable. En effet, tant le résultat R1 que les indicateurs qui l'éclairent, sont formulés dans les termes précis de ce que les mouvements sociaux accompagnés attendent de leur propre action. Il en résulte qu'il n'est pas facile de faire la part des choses entre le résultat attendu de la part des protagonistes sociaux d'une part et, d'autre part, le résultat attendu de l'activité même que poursuivent les agents de FIAN au quotidien (l'accompagnement). A qui revient quoi ? Autrement dit, lorsqu'il y a échec, on ne sait pas facilement si c'est parce que les acteurs des mouvements sociaux n'ont pas fait leur travail militant ou si c'est parce que l'accompagnement n'a pas été à la hauteur des enjeux. Il en va de même lorsqu'il y a succès. L'indétermination est structurelle. Le paradoxe surgit particulièrement lorsque les accompagnateurs insistent pour rester dans une position d'appui et veillent à ne pas prendre le pouvoir

23- Ces activités barrées ont été réalisées dans le cadre d'un autre financement.

24- Un problème classique dans les situations où certains « accompagnent » d'autres à mieux faire ce qu'ils ont à faire. La substitution commence quand l'accompagnateur, d'une manière ou d'une autre « prend la main » (et à l'extrême le pouvoir) sur l'action. Faire à la place, apprécier à la place, de ceux qui devraient faire est le symptôme le plus courant.

sur les acteurs, ce qui est le cas de FIAN, et c'est très bien. Formellement parlant, nous sommes face au problème classique de la **confusion des résultats**, un problème fréquent et généralisé dans le monde de la solidarité internationale et qui résulte en grande partie de la pression faite par les donateurs soucieux du meilleur usage des ressources. Notre souci ici n'est pas de dénoncer ce biais, c'est plutôt de voir comment FIAN et les acteurs des mouvements sociaux s'en sont sortis et ont pu retourner ce paradoxe pour en faire quelque chose d'utile pour l'action et pour tous les acteurs.

Un autre versant a été investigué, la **qualité de la relation**. Nous posons une hypothèse forte à ce niveau. En effet, selon nous, de la qualité de la relation dépend fondamentalement la possibilité de déclencher des processus de changements et la qualité de ces processus, que ce soit à hauteur des acteurs des mouvements sociaux, ou des acteurs ciblés par les actions, ou encore l'équipe de FIAN elle-même. La manière dont les acteurs qui collaborent entre eux se lient est déterminante de ce qui en résulte. Autrement dit, la qualité des résultats et des effets dépend directement de la qualité relationnelle et interactionnelle²⁵.

Sur un plan plus pratique, les points suivants sont toujours déterminants en matière de construction de **mouvements sociaux durables et efficaces** :

- Développement d'alliances opérationnelles, stratégiques et politiques ;
- Construction d'une forte identité d'appartenance, condition sine qua non pour le développement et la durabilité ;
- Diversité de l'action : dénoncer, proposer, contre-proposer, expérimenter concrètement.

4.2. Les grandes tendances observées

4.2.1. Clefs d'analyse formelle.

- La co-construction est une pratique apparemment généralisée : « penser avec », « construire avec » pour « réaliser avec ». Cette posture n'est cependant pas toujours facile à tenir, précisément parce que l'équipe de FIAN est constituée de personnes perçues comme compétentes dans leur domaine (« Parfois on se dit, oui, pourquoi le faire nous-mêmes si eux le font si bien ? »²⁶). FIAN déclare mettre la priorité sur la participation et de fait un certain nombre de situations évoquées vont dans ce sens. Il existe cependant une tension permanente entre prendre l'initiative (avec alors une relative « tranquillité » sur l'issue, puisqu'on le fait soi-même, on fixe soi-même les standards de qualité et les exigences) et passer la main aux concernés (avec le risque que ce soit moins bien fait, plus lent, parfois moins incisif, qu'il y ait des déviations²⁷).
- De fait, nous avons pu constater, à travers les récits d'actions rapportés par les partenaires et par les principaux concernés, que les clefs du succès des mouvements paysans étaient largement prises en compte dans l'accompagnement de FIAN, notamment : (i) la diversité et la qualité des alliances opérationnelles et stratégiques, (ii) le souci de consolider l'identité paysanne à travers l'accent placé sur la légitimité du plaidoyer pour des droits paysans par les paysans eux-mêmes et (iii) l'accent mis sur l'appui aux actions concrètes dans des champs d'actions diversifiés, y compris l'aide à l'expérimentation de nouveaux dispositifs (l'exemple des brigades paysannes a été discuté à plusieurs reprises pour illustrer ce souci).

4.2.2. **Points forts.** La plupart des acteurs rencontrés ont souligné, parfois avec insistance et enthousiasme, les points suivants :

- Une partie importante de l'accompagnement concerne l'aide à la construction d'événements ou d'actions. En pratique, l'accompagnement comporte *grosso modo* trois orientations, (i) l'appui à l'organisation concrète (logistique, organisationnel, contacts,...), (ii) l'apport d'informations stratégiques notamment par la mise en relation et (iii) la consolidation des caps (quelles priorités, quels enjeux, quelle vision ... ?) ;

25- Formellement, relation et interaction ne désignent pas la même chose. Toutefois, dans ce rapport, on ne distinguera strictement pas les deux notions pour ne pas compliquer le tableau d'analyse.

26- Paroles d'acteurs extraites d'entretiens (semaine du 23 au 27/01/2017).

27- Ou alors, plus subtilement, on privilégie la relation plutôt « ceux avec qui ça marche bien », « ceux qu'on sent proche de soi ».

- La confiance irrigue la plupart des situations analysées, c'est un ingrédient important : FIAN inspire la confiance (« *ils font ce qu'ils disent* », « *avec FIAN, on sait qu'on ne va pas être doublé* », « *on sait d'où on part, qui va faire quoi, d'où viennent les moyens, y a pas de mystère* »²⁸) ;
- La « scénarisation » des événements (avec une répartition habile des rôles qui valorisent les talents de chacun, des calendriers bien pensés, des séquences d'action,...) ;
- La tendance au niveau de FIAN de ne pas se mettre à l'avant-plan et donc d'éviter de s'approprier la portée symbolique des actions menées. Même si, parfois, FIAN occupe dans les faits une position centrale du fait de son expertise, il veille à ne pas faire de l'ombre aux principaux protagonistes paysans. Cette pratique a été saluée à plusieurs reprises par les personnes et structures visitées²⁹ ;
- Grâce à FIAN, en complicité avec ECVC (Via Campessina), la conscience d'une interdépendance Nord Sud et en particulier la possibilité que des actions ou stratégies favorables aux producteurs du Nord puissent se révéler dommageables pour les agricultures du Sud ont été considérablement renforcées. Plusieurs acteurs ont mis en lumière que cette liaison Nord Sud n'aurait pas été aussi structurante sans le travail mené par les agents de FIAN. Il semble que le Forum Nyéleni (Roumanie 2016) a joué un rôle important pour consolider cette conscience.
- FIAN apporte l'expertise que les mouvements sociaux n'ont pas. C'est une des principales valeurs ajoutées apportées par FIAN dans son appui aux mouvements sociaux.
- Développement d'une fonction réflexive au sein des dynamiques sociales soutenues. Cette fonction, cruciale pour le développement des mouvements sociaux, fait partie des domaines où FIAN gagnerait à s'investir davantage encore ;
- Bonne connaissance et bon ancrage du milieu associatif belge, pas seulement le monde agricole mais plus largement les acteurs du systèmes alimentaires alternatifs (particulièrement à Bruxelles et en Wallonie) ;

4.2.2. **Clefs stratégiques.** D'autres aspects, plus politiques, ont également été soulignés :

- De manière générale, FIAN a renforcé le dialogue entre la société civile et les institutions, tant nationales, qu'européennes ou internationales. Autrement dit, même s'il est présomptueux d'attribuer tout le mérite au seul FIAN, même s'il est difficile de pointer précisément du doigt une action ou une stratégie en particulier, FIN joue un rôle important dans la construction d'un dialogue propositif entre les institutions et les organisations de producteurs.
- L'approche en faveur des droits paysans (SA et DA), même s'il n'ont pas encore été formellement reconnus, apparaît dans la conjoncture actuelle une des seules véritables alternatives pour sauver l'agriculture familiale, dans les pays du Sud mais aussi en Europe et en Belgique. L'approche droit est actuellement le principal levier pour défendre d'autres modèles de production agricole que le seul agrobusiness.

4.2.3. **Points perfectibles.** Plusieurs aspects exprimés ou éléments analysés lors des entretiens ont attiré l'attention sur des difficultés. Nous les formulerons ci-dessous plutôt comme des questions que sous la forme de jugements.

- A plusieurs reprises, on a évoqué que même lorsque la co-construction est avancée, le risque de partir de ses savoir faire et de ce qu'on maîtrise bien est en embuscade : comment davantage co-élaborer sur le savoir faire des concernés ?
- Comment mieux élargir la gamme des acteurs avec qui on est en action (pour ne pas toujours travailler avec les mêmes convaincus, le « cercle des camarades ») ? Dans la même ligne d'idée, comment responsabiliser plus largement ou comment inviter les représentants des mouvements sociaux ou les leaders à davantage partager ou déléguer ?
- Dans les interventions sur des cas, comment à la fois garder le cap sur la lutte spécifique dans le cas dans lequel FIAN s'engage et sur la lutte contre le système qu'incarne le cas ? Autrement dit, comment ne pas perdre de vue que l'action située (tel cas ici ou là, à tel ou tel moment) est toujours au service d'une action générale contre un système ? Ce point est important car les cas n'ont pas de valeur décisive en tant que tel mais seulement s'ils permettent d'agir sur un système.

28- Paroles d'acteurs extraites d'entretiens (semaine du 23 au 27/01/2017).

29- Quelques propos d'acteurs rencontrés illustrent ce point important : « *FIAN ne fait pas à la place des gens, il supplée, il fait que ce qui doit se faire se fasse mais pas en le faisant à la place de ceux qui doivent le faire* ». « *FIAN travaille dans l'ombre des structures sociales pour les aider là où elles ont des besoins pour que leur action réussisse* », « *Ce sont les paysans qui parlent, ce sont les paysans qui décident, FIAN fait que ce soit possible et que ce soit bien fait ... FIAN nous rend efficaces* ».

- D'où la nécessité de clarifier chaque fois avant de s'engager contre quoi exactement on se met en marche ?³⁰ De manière générale, on ne voit pas toujours très clairement qu'est-ce qui justifie l'engagement dans tel cas plutôt que dans tel autre. Le risque de justifier *a posteriori* (ce qu'on appelle « rationaliser ») n'est jamais absent.
- Une manière d'élargir la préoccupation soulevée au point précédent serait de souligner l'importance des approches orientées processus pour développer durablement les mouvements sociaux³¹.
 - Les actions sont finalement nombreuses et diversifiées. D'où, vu de l'extérieur, une impression de dispersion. E donc de déperdition d'énergie, une préoccupation majeure pour une petite structure comme FIAN : où investir prioritairement ses forces et moyens limités ? Du point de vue stratégique, c'est ici que se joue un compromis jamais facile à faire entre « rester ouvert » aux opportunités qui viennent à soi (toujours potentiellement source de renouveau et d'inédit) et « garder un cap » ou un horizon stratégique. Quelle est la valeur ajoutée de s'investir sur tel ou tel terrain, telle ou telle ligne d'action, tel ou tel espace géographique, telle ou telle catégorie d'acteurs ?
 - S'agissant du cap stratégique, comment mieux le construire de manière que chaque terrain soit mieux positionner par rapport à un paysage stratégique ? Comment mieux le construire avec les concernés. Moins intuitifs (stratégies implicites), plus formalisés (stratégies explicites) ?
 - Dans quelle mesure l'appui de FIAN pourrait-il davantage encore aider les acteurs concernés à comprendre les enjeux et les mécanismes par lesquels les producteurs se font déposséder ou interdire l'accès aux ressources ? Bien entendu, les études et de nombreux textes ou médias publiés par FIAN s'y attèlent. Mais comment mieux faire encore dans le quotidien de l'action d'accompagnement ?
 - De manière générale, dans quelle mesure FIAN inscrit-il son action dans le cadre d'une critique explicite et construite de l'économie productiviste dominante ?³²
 - L'ancrage est bon en Wallonie, mais faible en Flandres. Or, pour agir au niveau fédéral, il faut partir des de toutes les communautés qui forment le pays (« *sans relais en Flandres, tu n'avances pas en Belgique, pas au niveau fédéral en tout cas. Et puis, la Belgique est souvent représentée dans les instances internationales par des diplomates flamands* »³³).

4.3. Questions et matières à réflexion

Nous formulons les matières à réflexion sous la forme de questions. Délibérément. Pour souligner notre volonté de rester du côté de la question et de ne pas prendre parti. Même si nous pouvons avoir notre idée et nos convictions (elles ne manqueront pas de transparaître), en dernier ressort, ce sera à FIAN – et à ces partenaires – de prendre position. Celle qui lui semble la plus appropriée.

4.3.1. Dans quelle mesure exploite-t-on tout le potentiel des dissensions ou conflits au sein des mouvements sociaux ?

Les conflits – à distinguer soigneusement de la violence – sont sans doute l'un des principaux instruments de changement à la disposition des sociétés humaines. Sans surprise, les conflits –

30- La lutte contre les initiatives du groupe Socfin en matière est exemplaire à ce niveau-là. Cette lutte, remarquable à bien des égards, n'a de sens ultime que si elle est mise en perspective – et au service – d'une action plus globale et que cette action située aide à progresser sur l'action plus globale. Lorsqu'on est pris dans le quotidien, cet horizon stratégique qui donne tout son sens à des actions particulières s'obscurcit et parfois se perd.

31- La SA, par exemple, est une issue, importante de toute évidence. Mais il est également important de voir comment, tout en adressant cette issue avec efficacité, on construit en même temps un mouvement paysan capable d'identifier et de porter le combat sur d'autres issues qui pourraient surgir dans le futur. Le point clef ici est le processus de construction d'une action paysanne durable. La cible est le développement continu (= processus) d'un pouvoir d'agir articulé sur une identité forte, l'un et l'autre se renforçant mutuellement.

32- Les brochures et études publiées par FIAN ne manquent pas de porter la critique contre le modèle d'agriculture productiviste, responsable de l'accaparement des terres notamment, mais sans expliciter son analyse du système économique dominant. Or, il semble qu'une telle analyse pourrait être partagée et consolider l'action des mouvements paysans (par exemple en orientant plus précisément les luttes sur des fondements de cette économie. Nous revenons indirectement sur cette question au chapitre 6).

33- Entretien, semaine du 23/01 au 27/01/17.

désaccords, discordances, divergences – ne manquent pas dans le quotidien de l'action de plaider et d'accompagnement. Les luttes militantes traversent inévitablement des champs conflictuels et elles en construisent spécifiquement. Nous avons pu en faire l'expérience directe en rencontrant des leaders paysans qui ont participé à une manifestation relative à la politique européenne en matière de lait. De toute évidence, les producteurs qui manifestaient n'appartenaient pas forcément au même monde : entre les « petits » (ferme mixte, tourné marché local) et les « gros » (industriels spécialisés orientés agro-industrie ou exportation), les « conventionnels » et les « bios », il y a de profondes divergences, ni les intérêts ni les visions ni les rêves ne se rencontrent facilement. S'agissant de FIAN, bien que nos visites observations aient été modestes et ne permettent pas d'être décisives, nous nous sommes demandés si les agents de FIAN tiraient tout le parti qu'ils peuvent des divergences et conflits. Non pas tant avec les « autres » (l'agrobusiness etc.)³⁴ mais au sein même des mouvements sociaux accompagnés et alignés sur un certain nombre de valeurs partagées : comment l'accompagnement de FIAN aide à mettre au travail les contradictions internes ? Comment aident-ils les acteurs sociaux à innover au départ des divergences et des conflits ? En première analyse, dans l'environnement partenarial de FIAN, la tendance semble à construire l'action sur le consensus stabilisateur (au sein d'un cercle restreint de personnes/organisations militantes, partageant les mêmes valeurs) plus que sur le potentiel du dissensus heuristique³⁵.

4.3.2. Comment le versant « nutrition » peut-il consolider la versant « souveraineté alimentaire » ?

La nutrition fait référence ici à la qualité de l'alimentation, une dimension de la souveraineté alimentaire. Il existe un lien entre les questions de l'alimentation vue sous l'angle de la santé publique et les systèmes de production agricole. Pour faire court, la qualité de l'alimentation dépend étroitement de la qualité de l'activité de production alimentaire. Ou, pour dire la même chose autrement, la diversité de l'alimentation ou de l'assiette est étroitement liée à la diversité propre au système de production alimentaire. En outre, on peut raisonnablement envisager que l'alimentation, sa nature, sa diversité, sa qualité de même que les pratiques alimentaires qui lui confèrent leur cohérence reflètent d'une certaine manière un certain état de société, sinon une certaine conception du vivre ensemble. Ce n'est pas tout à fait par hasard si les mouvements sociaux qui sont soucieux de la qualité des aliments et des pratiques alimentaires sont souvent, aussi, soucieux de la qualité du vivre ensemble, de la citoyenneté, sinon de la démocratie. De là, on peut penser que transformer la nature de l'alimentation, ses logiques, ses modèles et ses fondements et agir sur la nutrition puisse aller de pair, en partie au moins, avec des transformations dans le fonctionnement de la société et de la qualité du vivre ensemble. Peut-on envisager du « bien vivre ensemble » sans une alimentation de qualité, sans un véritable souci pour la nutrition et des pratiques nutritionnelles de qualité pour tous et toutes ?

4.3.3. Approfondir les alliances stratégiques avec d'autres mouvements sociaux ?

Actuellement FIAN accompagne les dynamiques qui concernent directement les systèmes alimentaires, l'agro-industrie ou l'agriculture avec en ligne de mire les droits paysans, la souveraineté alimentaire (SA) et le droit à l'alimentation. Dans le milieu, on observe une tendance au rapprochement des divers mouvements sociaux. Notamment ceux qui travaillent sur la lutte contre la pauvreté. Des situations ont déjà mis FIAN informellement en lien direct avec de tels mouvements, par exemple lors de l'important colloque « Agroecology in action » (liens informels noués avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté), ou lors de la rédaction d'un rapport sur le droit à l'alimentation au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Il apparaît que l'approche droit, et particulièrement DA et SA, comporte un réel potentiel pour la lutte contre la pauvreté, d'autant plus qu'en première analyse, il n'existe pas de références en la matière dans la législation belge. FIAN pourrait trouver dans ces autres mouvements des alliés de poids capables de mener le plaidoyer et les luttes aux côtés des acteurs avec qui FIAN collabore. Comment FIAN peut-il prendre place auprès de tels mouvements ? Pour les aider à développer un plaidoyer efficace ? Pour les aider à se

34- En janvier 2016, FIAN a invité des producteurs laitiers en provenance de l'Inde, pour mettre en lumière les contradictions du modèle productiviste laitier.

35- Insistons ici : un des résultats ou aboutissements positifs d'un dissensus peut être la co-construction d'un consensus fort et inédit. L'idée ici n'est évidemment pas de mettre en cause toute idée de consensus.

renforcer comme mouvement capable de faire une différence ? Voilà des pistes intéressantes à explorer et qui, chemin faisant, pourrait se révéler prometteuses.

4.3.4. Comment mieux articuler « renforcement de l'action » et « capacitation » des mouvements sociaux ?

Pour bien nous faire comprendre ici, nous distinguons clairement deux postures d'accompagnement, une première orientée « action » ou « solution » (voilà ce qu'il faut faire ! Allons-y ! »), une autre orientée « question » et plus particulièrement orientée « capacitation ».

Avant d'en dire plus, disons immédiatement que l'une et l'autre posture ne sont pas exclusives : elles peuvent – idéalement même doivent – marcher ensemble. D'une certaine façon, plus elles marchent ensemble, plus elles se consolident, plus l'accompagnement est impactant et structurant. Mais il faut y travailler spécifiquement.

Dans le monde de l'action sociale et de la solidarité internationale, ce sont les postures orientées « action » qui sont les plus communes. Sans doute, est-ce pourquoi, à travers nos entretiens, il semble que la posture d'accompagnement orientée « capacitation » n'ait pas été spécifiquement valorisée ou mise en évidence. Les acteurs rencontrés ont livré l'impression que FIAN est une structure qui a des idées claires sur ce qu'il faut faire et sur la meilleure manière de le faire. De ce point de vue, FIAN se positionne, dans son accompagnement, dans une posture d'accompagnement orienté « solution ». Pour faire court, à FIAN, on se demande régulièrement comment faire pour que les mouvements sociaux accompagnés soient plus efficaces pour inscrire les DA, les DP et la SA dans les cadres législatifs nationaux et internationaux ?³⁶

C'est un arrière effet de l'engagement fort de FIAN dans l'approche droit qui est typiquement portée comme une réponse à une série de problèmes et de contradictions rencontrées par les concernés (paysans, citoyens consommateurs, etc.). Et c'est bien. A nos yeux, il est clair qu'une approche orientée « réponse » ou « solution » est nécessaire pour armer les mouvements sociaux tant sur les scènes nationales qu'internationales. Sans revendications claires, sans horizon, on arrive nulle part. Renforcer l'action des mouvements sociaux à porter le plus loin possible leurs revendications – des revendications claires, ciblées, proprement calibrées, réalistes et donc faisables – est donc une action indispensable. Il est donc important, pour FIAN, d'être aux côtés des acteurs, pour construire de telles revendications de manière à ce qu'elles soient audibles, pertinentes et « pénétrantes » dans les arènes où elles sont promues

Cela dit, nous nous sommes demandés si une partie du travail d'accompagnement de FIAN ne gagnerait pas à se développer *aussi* – un peu plus systématiquement et rigoureusement – sur l'autre versant celui de la « capacitation ». C'est-à-dire prendre *également* comme perspective d'amélioration, non plus la finalité de l'action conjointe (en l'occurrence la promotion des DP, de la SA et du DA, ou telles luttes circonstanciées ici ou là, par exemple la gouvernance citoyenne du foncier) mais le renforcement des partenaires avec qui on mène l'action conjointe, particulièrement les partenaires des mouvements sociaux. Pas le renforcement sur les thèmes de lutte mais sur la capacité à construire de la lutte et sur la meilleure manière de s'organiser pour y parvenir. Autrement dit, comment, tout en menant une action efficace sur des cibles politiques précises, mener *aussi* une action pour renforcer le fonctionnement des dynamiques sociales et citoyennes (à la limite indépendamment des thèmes qui sont prioritaires aujourd'hui) ? Cette perspective, orientée « capacitation », complémentaire de la perspective orientée « action » ou « solution », se présente comme un horizon d'enrichissement de son travail au quotidien.

Nous n'avons pas la place ici pour élaborer longuement à ce sujet mais on peut en dire tout de même deux ou trois mots. Par exemple, ne serait-il pas intéressant pour FIAN d'avoir en tête – en ligne de mire de son travail au quotidien – **une théorie minimale du fonctionnement des mouvements sociaux** ? Pas une théorie académique, bien entendu, mais des idées plus claires sur « comment ça

36- Il faut souligner que cette difficulté tient aussi, en partie, du aux exigences de bailleurs de fonds (notamment DGD et UE), qui exigent une gestion « axée sur les résultats » = des activités efficaces, suivies d'effets, de résultats, et d'impacts. L'approche « orientée vers les résultats » laisse trop peu de place au temps nécessaire de la réflexion/remise en question et aux activités de capacitation.

marche » ? ». Par exemple en faisant le point avec les partenaires pour apporter des réponses à quelques questions essentielles, par exemple celles-ci : quelles sont les problématiques clefs, les conditions, les pratiques, les comportements,... qui influencent l'engagement et déterminent le pouvoir d'agir des mouvements sociaux ? Quelles sont les facteurs entravants ou adjuvants de l'action collective ? Quelles sont les pratiques, les dispositifs, les arrangements, les types d'actions qui renforcent la mobilisation et l'engagement *durable* des acteurs de la base ? Comment mieux faire « masse » ? Comment éviter de rester entre « convaincus » ? Autrement dit, comment élargir l'aire d'influence et de réceptibilité des alternatives (quelle que soit leur nature) ?

Une autre piste se présente : au quotidien, comment développer la *réflexivité* des acteurs avec qui les agents de FIAN sont en activité sur des terrains concrets ? Une telle action peut passer par le développement d'une posture d'interpellation. Pour ne pas rester dans le vague, quand on parle d'interpellation, on porte à l'avant-plan trois sortes de questions : « pourquoi ? », « pour quoi ? » et « pourquoi comme ça ? ». Ce sont des questions qui concernent le sens de l'action. En soulevant de telles questions, au moment approprié, avec les mots appropriés, on invite les acteurs à prendre de la distance avec ce qui, pour eux, paraît « naturel » ou « normal ». L'interpellation débusque les impensés de l'action. C'est précisément en faisant cela qu'on développe la réflexivité et qu'on met cette réflexivité au service de l'enrichissement de l'action collective.

4.3.5. Comment mieux « embarquer » les jeunes ?

Cette réflexion s'est invitée régulièrement dans nos échanges. Par « jeunes », on désigne cette tranche d'âge qui va de 15 à 25 ans. C'est la génération montante. Comment la mettre dans le coup des transformations visées ? Poser cette question c'est se demander aussi comment mener l'action d'information en leur direction. Les droits paysans et la souveraineté alimentaire ne sont pas l'affaire des seuls « aînés », mais de tous ceux et de toutes celles qui mangent. Et qui se rendent compte que manger d'une telle manière, c'est donner son soutien à tel genre de société.

4.3.6. Du tandem au triangle ? Comment impliquer les chercheurs dans « l'aventure » ?

L'action de FIAN repose entièrement sur le tandem entre d'une part les acteurs citoyens (surtout les paysans mais aussi consommateurs) et d'autre part les ONG ou d'autres structures de la société civile. FIAN déploie des méthodes et des arrangements qui rend possible et réelle la co-construction de l'action, des visées et des contenus avec les premiers concernés. Comment enrichir ce tandem ? Et pourquoi ne pas impliquer les chercheurs pour faire un triangle ?

La question a été discutée avec une des personnes rencontrées qui a cependant d'emblée souligné l'enjeu : « Comment penser cette triangulation ? ». Autrement dit, dans quelle fonction placer les chercheurs ? Des chercheurs pour faire quoi, avec qui, de quelle manière ? Et de quel genre de chercheurs l'action pour les DA, DP et SA aurait-elle besoin ? Sur quels thèmes les mobiliser et les articuler sur les mouvements sociaux ? Quelques pistes ont été explorées pour lancer la réflexion et les fonctions suivantes ont été discutées :

- Des chercheurs pour produire des faits avérés et des chiffres solides sur des points précis en appui aux argumentaires sur les quels les plaidoyer et les MS se construisent ;
- Pour générer de la réflexivité, de la capacité à prendre de la distance avec ses croyances, ses certitudes, ses conceptions ;
- Pour élargir les espaces de réflexion, pour accroître l'élasticité des repères pour construire l'action et expérimenter ;
- Pour interpellier et « empêcher de tourner en rond » ;
- Pour ouvrir les esprits, donner accès à des perspectives plus complexes, produire des perspectives systémiques ;
- Pour faciliter les processus et la mise en processus à une échelle plus large ;
- Pour donner de la force aux expérimentations et soutenir les processus de créativité ;
- Pour élargir le cercle d'influence, les chercheurs pouvant influencer les politiques.

Autant de rôles utiles. Toujours en appui de ce qui est initié par et avec les concernés. Bien entendu, il n'est pas attendu des chercheurs de prendre les commandes. Le chercheur utile est en appui des

initiatives prises par les concernés en gardant sa marge de manœuvre critique (faire avec ne signifie pas se taire et donner son soutien à tout).

5. Analyse formelle suivant les critères du CAD / OCDE

Dans cette section, nous faisons la synthèse des constats et analyses qui précèdent en regroupant les tendances suivant les critères classiques du CAD / OCDE (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, effets).

5.1. Pertinence

La question du droit, et particulièrement des liens entre le droit et du gouvernement, est devenue centrale pour la bonne marche du monde³⁷. Si un certain nombre d'organisation en ont fait leur priorité (Amnisty International, Avocats sans Frontières, Transparency,...), dans le monde des ONG elle reste encore en retrait. C'est pourquoi, l'approche par les droits constitue – de l'avis unanime – un apport considérable et résolument original dans le paysage de l'appui aux mouvements sociaux. FIAN est en Belgique la seule organisation à disposer d'une expertise étendue en la matière. Cette expertise est d'autant plus pertinente qu'elle est partagée et mise efficacement au service des mouvements sociaux engagés dans l'amélioration des systèmes alimentaires.

Les droits paysans (DP) et à la souveraineté alimentaire (SA) ouvrent un champ de possibles pour l'action collective. Ils renforcent en particulier la cohérence des initiatives menées par les acteurs sociaux. L'approche par les droits déploie une dimension politique inédite en rendant nécessaire la consolidation des Etats et de l'action publique. La revendication de droits pour les paysans tels que les droits à la terre, droits aux semences, droits aux moyens de production, droits à un environnement propre et sain, relancent le dialogue politique et le repositionne sur des bases concrètes.

La pertinence se dédouble en consolidant les mouvements sociaux, en les armant d'une vision et d'arguments solides – de nature politique – et en forçant les Etats à enrichir leur arsenal juridique. Dans les pays où les Etats sont traditionnellement faibles, l'approche par les droits permet de repositionner l'Etat comme un instrument au service de la population (et non pas seulement au service des élites qui se l'ont éventuellement approprié). En somme, l'ACDH promue par FIAN politise l'action en même temps qu'elle relance le dialogue politique entre la société civile et les autorités publiques sur des bases concrètes et factuelles.

La pertinence peut aussi être appréciée dans l'articulation étroite entre, d'une part une dynamique de plaidoyer axée sur les droits et, d'autre part, un accompagnement compétent des mouvements sociaux au service desquels ces droits sont placés. Autrement dit, la ressource que constituent les droits paysans et la souveraineté alimentaire est mise en œuvre par les groupes sociaux les plus concernés. Cette articulation, structurelle dans le travail de FIAN, est sans aucun doute un point fort. Elle marque l'identité de FIAN, du moins dans le paysage belge.

La pertinence de ces options peut aussi être appréciée indirectement par leur contribution au développement des compétences citoyennes et plus généralement du pouvoir d'agir des acteurs sociaux. D'une certaine façon, FIAN est à compter parmi les structures qui, par leur action, consolident mais aussi renouvellent la démocratie et son exercice, tant en Belgique, qu'en Europe et dans les pays du Sud où FIAN a engagé des actions. FIAN y parvient en privilégiant et en promouvant la participation des concernés dans les matières et décisions qui influencent leur vie. Dans une période où les démocraties, tant au Nord qu'au Sud, sont tourmentées, cette contribution est assurément d'une grande valeur.

37- Le dernier rapport de la Banque Mondiale sur l'état du monde en début 2017 est consacré aux liens entre la gouvernance et le droit (http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2017?CID=ECR_FB_pubs_EN_EXT). Dans le langage de cette institution, « gouvernance » signifie en réalité « gouvernement » (pour rappel, la notion de gouvernance a pour fonction d'évacuer la dimension politique de l'art de gouverner pour la réduire à une question technique).

5.2. Efficacité

L'efficacité, formellement parlant, regarde le rapport entre les résultats attendus et les résultats effectivement obtenus tels qu'éclairés par des indicateurs adéquats réputés objectivement vérifiables. L'efficacité conventionnellement mesure par l'écart entre attendu et réalisé. Cette conception formelle peut être étendue en considérant l'importance des efforts et la portée de ce qu'ils ont engendré. Dans cette optique, le concept de situation est d'un grand secours. On prend alors la mesure du potentiel nouveau que les situations ont engendré. Les innovations, éventuellement inattendues, sont importantes dans cette perspective.

Tout ce que nous avons dit dans les sections précédentes laisse entendre que l'action de FIAN est efficace. Partout où FIAN s'est investi, « il se passe quelque chose » d'important. Non seulement les acteurs rencontrés n'ont eu de cesse de souligner la compétence, l'expertise, l'engagement manifesté³⁸, les capacités d'initiative ou d'entreprise des agents de FIAN, leur fiabilité, leur disponibilité dans l'action, leurs capacités à faire face aux inattendus, même avec des moyens parfois rudimentaires, leur simplicité et modestie, mais en outre nous avons pu constater la diversité et souvent l'originalité des actions menées en même temps que l'ampleur des mobilisations, pourtant soutenues sur des sujets difficiles (l'accaparement des terres, l'agro-écologie,...)³⁹. On peut aussi mettre en avant la qualité et la diversité des situations auxquelles les actions menées ont abouti. Concernant l'action de FIAN, un point important a été souligné par plusieurs : FIAN agit là où les acteurs ne sont pas présents ou prend en charge des rôles ou des fonctions qui ne sont pas prises par d'autres. On pourrait qualifier cette efficacité de « supplétive » (au sens où on supplée à un manque ou à un besoin qui n'est assumé par personne mais qui rend service à l'action et à tout le monde concerné par la bonne issue de l'action)⁴⁰.

Pourtant, sur un plan purement formel, l'efficacité, examinée cette fois conventionnellement comme l'écart entre attendu et réalisé, telle qu'elle pourrait être appréciée à partir du document de projet à la lumière des résultats visés et des résultats effectivement obtenus, reste matière à débat. Par exemple, l'objectif spécifique est formulé en termes d'évolution de la position de la Belgique face à la déclaration des droits paysans par exemple au Conseil des Droits de l'Homme ou au niveau des Nations Unies. Le résultat 1 insiste sur la conscientisation de la classe politique et sur la meilleure prise en compte d'une protection spécifique des paysannes et paysans à travers la reconnaissance de nouveaux droits. Aujourd'hui, il n'est pas facile de mettre en lumière des aboutissements ou des issues à ces deux niveaux. S'agissant des droits paysans, aujourd'hui, peu de progrès ont été accomplis à l'échelle où le résultat était attendu (par exemple le Conseil des Droits de l'Homme, législations nationales,...)⁴¹

Cet objectif et ce résultat n°1 sont difficiles à mettre en lien direct avec l'action de FIAN. Il faut admettre que les décisions à ce niveau dépendent largement de facteurs et de circonstances sur lesquels FIAN n'a aucune emprise et sans doute qu'une influence marginale. Ce sont la plupart du temps des circonstances particulières ou des événements imprévus qui se révèlent décisifs pour décider de l'issue d'une telle ampleur. La récente élection présidentielle américaine montre très

38- Ce point, important, a été systématiquement relevé lors de nos entretiens. Un exemple : « *Les gens de FIAN vivent ce qu'ils défendent, ils ont ça dans la peau. Mais ça ne les empêche pas de rester à leur place... Ils vont au bout des choses. Avec eux, c'est pas des feux de paille qu'on allume ! Ça, pour nous, ce sont des qualités qui donnent envie de faire avec* ». Ou encore : « *l'équipe de FIAN investit beaucoup dans la relation, ils tricotent des liens, ils les entretiennent, ... quand on a des rendez vous, ils relancent toujours, ils ne se fatiguent pas à vouloir nous joindre* » (extraits d'entretiens de la semaine du 23/01 au 27/01).

39- Parmi les nombreuses qualités qui sont attribuées aux agents de FIAN et qui illustrent en quoi ils sont efficaces tient à leur « *intelligence pratique* » des situations. Ils repèrent rapidement là où il manque quelque chose d'important à faire pour que l'action en cours aboutisse, que ce soit sur le plan logistique, sur celui de la communication ou simplement pour rédiger en peu de temps la déclaration efficace qui ponctue une action publique (tous ces exemples nous ont été décrits parfois longuement sans qu'on ait eu besoin de le demander).

40- Cette fonction prend régulièrement la forme de tâches très terre à terre, comme rédiger un PV de réunion, veiller à ce que la prochaine rencontre soit inscrite dans le calendrier, concevoir une banderole avec les mots clefs qui ont été décidés en commun, ... bref « *toutes ces petites choses qui font que l'essentiel peut se faire* » (pour reprendre les mots exacts d'une personne rencontrée durant la semaine du 23/01 au 27/01).

41- On peut toutefois mentionner que la Belgique ne vote plus « contre » la déclaration, mais s'abstient. Une question parlementaire a également été posée au ministre pour qu'il clarifie sa position.

clairement comment l'arrivée au pouvoir d'une tendance conservatrice inattendue peut en très peu de temps provoquer d'importantes vagues dans les sphères politiques et économiques, jusqu'à remettre en cause des traités internationaux. Pourtant, il est impossible de prétendre que FIAN aurait mal ou insuffisamment travaillé, ni même que son activité n'aurait pas été efficace. FIAN a déployé un travail impressionnant, quantitativement et qualitativement, mais les « vents » n'étaient pas bien orientés en 2015 et 2016. A l'inverse, si par bonheur de tels droits en étaient venus à être validés par les instances concernées, il aurait malgré tout aventureux de lier directement cette conjoncture avec les efforts déployés par FIAN. Par contre, en fin 2016, il est acquis que la question des droits paysans (SA et DA) est devenue un objet de débat public, que la déclaration des droits paysans a fait son entrée dans l'univers pourtant étanche des institutions nationales et internationales. Il en va de même pour certaines problématiques spécifiques tels la concentration de la propriété foncière ou l'accaparement des terres agricoles au Nord comme au Sud

Pour le résultat n°2, l'appui aux mouvements paysans, l'appréciation est différente. Là, en effet, il est possible de relier plus étroitement l'accompagnement par FIAN et l'engagement des OSC. De fait, les droits paysans figurent aujourd'hui parmi les arguments majeurs avancés et défendus par les mouvements sociaux. Les ONG actives dans le soutien des luttes paysannes sont unanimes à reconnaître non seulement la valeur ajoutée des droits paysans mais aussi la capacité de recourir à ces arguments de droit pour renouveler les bases des mouvements auxquels elles participent. Les mouvements paysans.

Nous renvoyons le lecteur à l'annexe A4 pour les tableaux de synthèse.

5.2. Efficience

L'efficience doit être comprise au sens large du rapport entre l'usage des ressources et les résultats obtenus. Le diagnostic n'est pas difficile à établir en la matière pour le projet 2015-2016 : on ne peut être qu'admiratif qu'avec si peu de moyens tant ait été réalisé⁴².

L'efficience peut aussi être appréciée à hauteur du renforcement du pouvoir d'agir des acteurs accompagnés (rapport moyens / effets humains). Les acteurs des mouvements sociaux ont vu leurs compétences grandir au contact régulier des membres de FIAN. Pour une raison qui nous a été donnée en termes directs par une personne interviewée : « A FIAN, on ne joue pas au petit chef, on regarde ce qu'il faut faire et on fait avec »⁴³.

Le secret de l'efficience de ce projet, si on peut le dire ainsi, est en grande partie à rechercher du côté de la capacité de FIAN à créer des synergies avec et entre les diverses structures populaires ou institutionnelles. La clef de l'efficience tient à la capacité collaborative des membres de l'équipe de FIAN : faire avec, collaborer – au sens de « co-élaborer » – permet en effet de démultiplier les forces et d'obtenir beaucoup avec peu.

5.4. Effets

La réalisation du projet 2015-2016 n'est pas restée sans effets. Et c'est un point fort. Certains d'entre eux méritent particulièrement d'être soulignés tant ils nous paraissent importants et de nature à justifier l'appui accordé à FIAN :

42- Nous n'avions pas de mandat pour examiner les comptes, mais sans aller jusque là, il suffit de prendre connaissance des lieux, de la politique des salaires et des moyens de travail mobilisés pour envisager rapidement que tout est fait pour investir le maximum de moyens dans les actions.

43- Extrait d'un entretien, semaine du 23/01 au 27/01. Divers commentaires ont été fait sur le leadership en actes à FIAN, notamment celui-ci qui donne une certaine image de ce qui se passe en la matière : « Avec FIAN, on sent qu'il n'y a pas une volonté de prendre le pouvoir, l'accent est mis sur la gestion collective et la responsabilisation de tous ceux qui sont concernés... Il n'y a pas de leader charismatique, pas de gars qui veut son pouvoir perso et joue sa carte perso... Dans les actions avec FIAN, le pouvoir est redistribué et les responsabilités aussi. Il y a ce truc, je ne sais pas comment dire, quelque chose comme « je me responsabilise et ça aide le partenaire à se responsabiliser » Extrait d'un entretien, semaine du 23/01 au 27/01.

- Les approches déployées par FIAN ont conduit à renforcer significativement la reconnaissance des acteurs du monde agricole comme interlocuteurs légitimes, voire désormais incontournables. On peut situer cet effet à hauteur du renforcement d'une identité paysanne.
- L'approche participative et le souci constant de mettre à l'avant-plan les interlocuteurs paysans ont contribué à consolider leurs savoir-faire et leur expertise en matière d'action sociale.
- Indirectement, FIAN a contribué à consolider l'action citoyenne et la citoyenneté dans les espaces sociaux investis, au sud comme au nord. Un certain nombre de compétences citoyennes ont été considérablement renforcées dans le monde rural (capacité de dialogue, de mobilisation, droits subjectifs,...). FIAN aide à donner la parole aux « sans voix ».
- Parler des droits paysans contribue d'une manière efficace à parler de la condition rurale et de la vie en milieu rural qui est, on ne le dira jamais assez, le domaine de la pauvreté – et parfois de la grande pauvreté – au sud mais également au nord⁴⁴.
- La liaison systématique que FIAN promeut entre nord et sud a contribué à développer, chez les producteurs belges et européens, la conscience que ce qui est « bien » pour les producteurs du nord peut être préjudiciables pour les agricultures du sud. Le sentiment d'une solidarité paysanne élargie (qui transcende les frontières) figure parmi les effets importants du travail mené par FIAN.
- L'action de FIAN en appui des MS a consolidé dialogue politique : avec FIAN, les MS sont renforcés leurs capacités à rentrer en dialogue avec les autorités et surtout à maintenir constructif et propositif un tel dialogue.
- Les autorités publiques en charge des politiques de coopération ont été interpellées à hauteur de la cohérence de leurs décisions et positions : l'action de FIAN a donc exercé une influence sur le fonctionnement de la sphère institutionnelle.
- Le fonctionnement de la structure administrative et de la diplomatie belge a été questionné (particulièrement la représentation belge auprès de la Banque Mondiale⁴⁵). La promotion de la SA et du DA a permis et permet encore aujourd'hui de rentrer en relation avec les institutions et ainsi de révéler certains dysfonctionnements.
- L'intervention et l'expertise d'OSC dans la discussion, la formulation et les orientations en matière de production de lois, de législations, de réglementations sont devenues davantage « naturelles » que par le passé. La participation de la société civile tend à s'imposer comme une règle d'usage « normale ». Il va sans dire que la qualité du travail fait par les OSC, au rang desquelles il faut souligner l'expertise apportée par FIAN, a joué un rôle décisif en la matière. Comment rendre encore plus « anormal » qu'aujourd'hui l'absence ou la minoration des OSC dans les arènes où les lois se négocient et se fabriquent ?

Une gamme d'effets indirects sur le travail des organisations accompagnées a été mise en lumière lors des entretiens avec des responsables paysans. On peut les résumer en quelques points : (i) précision dans la définition des finalités, (ii) souci de préparer en profondeur les actions et (iii) idée de « scénariser » (partage des rôles, délimitation des domaines d'action,...).

5.5. Durabilité

La thématique des droits à l'alimentation, la souveraineté alimentaire et la vigueur de la Déclaration en faveur des droits paysans aide à maintenir en action les mouvements paysans. L'obtention des droits et ensuite leur mise en application sont des enjeux de long terme. La durabilité peut être appréciée de ce point de vue.

Toutefois, la question de la durabilité de l'engagement est un défi important face auquel tout mouvement social est confronté. Dans le cas de l'action de FIAN, le travail de renforcement des mouvements sociaux est un garant de la durabilité de leur action.

Le fait que FIAN prenne soin de nouer – et d'entretenir – des collaborations étroites et structurelles avec d'autres ONG ou collectifs impliqués dans la lutte pour les DP, la SA et le DA garantit la

44- En Wallonie, le quart monde est en partie localisé dans le monde rural, dans ces petites fermes devenues invisibles où des producteurs vivent dans des conditions misérables, presque à l'insu de tous.

45- Il semble que le représentant belge à la Banque Mondiale était lié au Ministère des Finances alors qu'il devrait être en relation avec le Ministre en charge de la coopération internationale. Il est évident que ce n'est pas anodin. On s'attendrait au minimum à une étroite collaboration entre ces deux ministères dans la mesure où la Banque Mondiale joue un rôle moteur dans les politiques d'aide aux Etats.

continuité de l'action engagée (par exemple dans l'éventualité où FIAN venait à disparaître de la scène).

De manière générale, FIAN n'entreprend aucune action qui n'est pas inscrite au programme de ses partenaires. Le programme, les enjeux, les instruments, les actions, ... sont dans tous les cas aussi, sinon souvent avant tout, ceux des partenaires au côté de qui FIAN est en activité. Cette philosophie de travail est à elle seule une garantie de durabilité des efforts engagés.

6. Suivi évaluation

6.1. Les grandes tendances

6.1.1. Le dispositif de collecte

Le système de suivi actuel repose sur le cadre logique du projet de co-financement 2015-2016. Il est principalement organisé autour du suivi des activités. Et de fait un instrument est actuellement mis en œuvre pour pouvoir rendre compte – avec précision – de l'ensemble des activités menées sous le couvert du projet. L'outil se présente sous la forme un fichier exell organisé pour collecter toute l'information.

En deux mots, l'outil est structuré à partir de fiches d'activités qui reprennent des informations de base telles que l'intitulé, le type d'activité, la date de début, la durée, une brève description, la thématique clef concernée, le public cible, le nombre de personnes impliquées, les effets ou impacts observés, le responsable de FIAN, les partenaires associés ou accompagnés,...

Un certain nombre de domaine d'activités sont répertoriées et font l'objet d'un recensement spécifique suivant les rubriques mentionnées ci-dessus : activités d'accompagnement, réunions, médias, communiqués, publications, actions urgentes, document de lobbying, travail en réseau, suivi du lectorat,...

Tous ces éléments sont précieux pour rédiger les rapports d'activités et rendre compte avec précision de la manière dont les financements ont été utilisés.

6.1.2. Le cadre logique

Il a été demandé lors de la réunion de préparation d'examiner le cadre logique. Ce travail peut être fait de deux manières, avec en tête deux préoccupations : d'une part, le cadre logique comme élément faisant partie d'une relation avec un bailleur de fonds qui est désireux d'avoir une vision claire sur ce que le projet veut réaliser et atteindre comme objectif et comme résultats, d'autre part le cadre logique vu comme un instrument de pilotage du projet et de l'action au quotidien.

L'idéal est de lier les deux perspectives en une seule préoccupation. Ce n'est pas toujours simple en pratique. La lecture du cadre logique inspire plusieurs réactions qui ne jettent pas le discrédit sur la valeur du cadre logique mais soulèvent quelques difficultés⁴⁶ :

- L'objectif spécifique et le résultat n°1 sont rédigés dans des termes qui rendent l'issue incertaine. En effet, la réaction des décideurs politiques ne dépendant pas seulement de l'action des acteurs de la société civile, elle est souvent contingente et dépendante d'événements ou de situations souvent difficiles à anticiper. C'est par exemple le cas de l'adoption d'une déclaration sur les Droits paysans. Bien entendu, si aucune OSC ne met la pression, une telle déclaration ne verra jamais le jour. Mais, d'un autre côté, si elle est adoptée, on ne sera pas facilement en mesure d'établir un lien direct entre la qualité du travail de lobbying / plaidoyer et la qualité de l'issue adoptée.
- Les indicateurs manquent de précision et relèvent en général davantage de l'indicateur d'activité que de l'indicateur de résultat.
- De manière générale, le cadre logique est rédigé de manière à mettre en avant-plan les effets situés dans la réponse d'acteurs accompagnés ou ciblés politiquement. On appelle ce biais

46- Ces éléments ont été discutés avec le responsable du suivi au sein de l'équipe de FIAN, particulièrement lors d'une rencontre en matinée du 18/01/2017. Il faut noter que les moyens et le temps que nous avons consacrés à l'analyse du système de suivi ne permettent pas de poser un diagnostic décisif, tout au plus pouvons-nous mettre en lumière certaines problématiques.

« confusion des résultats ». On veut dire par là que la qualité de son travail est appelée à être évaluée à hauteur de la qualité du travail ou de l'action menée par les acteurs ciblés ou accompagnés. Cette situation pourrait desservir FIAN au sens où, le cas échéant, on pourrait conclure, à tort, que sa mission aurait été mal conduite sous le prétexte que les acteurs visés n'ont pas fait ce qui était attendu d'eux. Par exemple, la Belgique n'a pas encore adoptée la déclaration sur les droits paysans, elle s'est même positionnée contre, semble-t-il⁴⁷. Peut-on pour autant en conclure que le plaidoyer a échoué, ou qu'il aurait été mal conduit, ou que le travail n'aurait pas été fait ? Non, de toute évidence, car si la Belgique n'a pas adopté la déclaration, c'est parce que d'autres forces sociales sont en jeu et luttent contre une telle déclaration qui est susceptible de mettre en péril leurs avantages ou intérêts.

- Le résultat n°2 est pour sa part mieux formulé même s'il n'échappe pas entièrement à l'interpellation précédente. Toutefois les indicateurs restent perfectibles.

De manière générale, les éléments du cadre logique ont été conçus dans une logique d'issues à atteindre plus que de processus à soutenir. C'est une des difficultés propres au cadre logique.

6.1.3. Analyse des effets et influences

En réalité, ce qui fait défaut, formellement parlant, c'est l'établissement de liens entre, d'une part, les activités menées et, d'autre part, ce qu'elles produisent après-coup. Lorsque FIAN soutient telle campagne ou telle structure de telle manière, qu'est-ce que cela provoque (i) au sein de la structure accompagnée, (ii) au niveau des institutions, (iii) dans la société autour ? Combien de temps tel effet dure-t-il ? Quels processus déclenche-t-il ? Sur qui, sur quoi ? En quoi de tels effets sont utiles pour la finalité visée ? Quelles déviations enrichissent l'action ?

Bien sûr, les agents de FIAN ont des idées sur ce qui se passe dans le sillage de leurs actions et d'après nos entretiens on peut même affirmer que les agents de FIAN ont une véritable intelligence des situations. Cela dit, il ne semble pas y avoir actuellement de dispositifs ni d'instruments pour partager et valoriser de telles idées, ni au sein de l'équipe FIAN ni avec les partenaires les plus fréquents. Autrement dit, l'analyse – le dépistage, le recueil, le traitement et l'interprétation – des effets et des influences *a posteriori* (ex post, après-coup) ne fait pas l'objet d'un travail rigoureux et systématique.

La formulation d'effets ou d'influences précises *a priori* (ex ante), avant de lancer l'action, c'est-à-dire des effets de transformation voulus et donc recherchés, ne fait pas elle non plus l'objet d'un travail structuré au sein de FIAN.

6.2. Pistes et matières à réflexion

Ce qui est en jeu dans la consolidation du système de suivi n'est pas la transparence, ni la clarté sur ce qui est fait. Le système actuel et les documents sont largement suffisants et ne laissent rien dans l'ombre. Ce qui est en jeu, selon nous, c'est plutôt la consolidation d'un fil rouge à tisser entre l'ensemble des activités et interventions qui sont menées. Particulièrement en matière d'accompagnement des mouvements sociaux : au vu de la diversité des partenariats et de la diversité des champs d'action, au vu de la diversité des échelles investies (du local au global), la question de ce qui tient ensemble tous ces efforts restent ouvertes, même si la perspective des DP, SA et DA contribue à fonder de la cohérence.

Même si chaque activité peut facilement trouver en elle-même sa justification, qu'est-ce qui précisément les fait tenir dans un tout cohérent lorsqu'on les met ensemble ? Ou, pour le dire autrement, comment chaque activité contribue à un « tout » ? Qu'est-ce que chaque activité apporte à la construction de ce « tout » ? Et quel est ce « tout » ?

47- Il semble cependant, suite aux évolutions récentes, que la position officielle des Etats européens soit maintenant « l'abstention ». Une question parlementaire a permis de préciser un peu plus la vision de la Belgique.

Par exemple, pour l'accompagnement des MS, on pourrait se demander, par exemple, quelles compétences spécifiques l'équipe de FIAN souhaite renforcer quelle que soit la nature de l'activité accompagnée ? (compétences transversales). Ce qui suppose que FIAN ait établi, idéalement en lien étroit avec ses partenaires sociaux, une sorte d'état des lieux ou de bilan des compétences actuelles. De manière, éventuellement, à avoir sous les yeux une échelle de progression (aujourd'hui, on est à ce niveau là pour telle compétence X, demain on vise ce niveau-ci et après-demain on poursuivra en développant tel autre niveau, et ainsi de suite). Ou pourrait aussi envelopper des perspectives plus subtiles, par exemple en se demandant quelles sont les dépendances actuelles des MS et en quoi le travail de FIAN contribue à les lever ou ... à les entretenir ? Ou, plus clairement encore, en quoi les MS ou structures accompagnées se libèrent-ils progressivement de l'appui de FIAN ? (de telle sorte, par exemple, que l'appui de FIAN se différencie qualitativement progressivement au fil des années).

On le voit, que ce soit en matière de plaidoyer ou d'accompagnement des MS, le **fil rouge** peut être construit sur deux bases qui ne s'excluent pas l'une l'autre (bien au contraire, il convient de les combiner autant que possible).

- Du point de vue stratégique (fil rouge politique), on vise telle transformation dans le fonctionnement de la société (voir le chapitre 7 à ce propos) ;
- Du point de vue pragmatique, au sens où on vise le développement du pouvoir d'agir des MS accompagnés, et par exemple on vise le développement de telle gamme de compétences citoyennes ou opérationnelles ou organisationnelles.

Un certain nombre d'autres pistes, plus « techniques » ont été identifiées lors de nos visites et sont susceptibles d'améliorer le suivi. Par exemple celles-ci :

- Comment systématiser la liaison entre collecte / analyse des effets d'une part et, d'autre part, la capitalisation des apprentissages ?
- Faire un suivi des évolutions dans les contextes, particulièrement sous l'angle de repérer les évolutions dans le sens des opportunités ou des risques, soit les nouveaux, soit les anciens qu'on garde à l'œil. Mais aussi pour repérer ce qui, dans tel ou tel champ thématique a changé de manière à ajuster le tir. En matière de plaidoyer, le contact avec les contextes est important, car c'est de leur bonne connaissance que dépendent les effets et la capacité à faire les meilleurs choix stratégiques.
 - Analyse / suivi des évolutions dans les pouvoirs et les jeux d'acteurs : quelles actions, quels intérêts sont touchés par les initiatives de FIAN ?
 - L'idée de mener de telles activités en tandem avec les partenaires privilégiés de FIAN a été discutée, par exemple sous la forme d'une rencontre annuelle. Pour que ce type d'investissements soit productif, il est important qu'une telle activité soit soigneusement préparée (le bon moment, les bons thèmes, chacun y a sérieusement travaillé avant la ; rencontre,...) et ciblée (quelques personnes bien choisies). L'idée de mettre en commun des moyens pour mobiliser une ressource externe ou de faire une tournante entre les partenaires parties prenantes du processus a aussi été avancée.

PARTIE III

Ouvertures Recommandations

Dans cette dernière partie, nous tirons quelques conséquences. Nous dégageons aussi des pistes qui peuvent inspirer l'action future. Cette partie a donc une vocation prospective. Elle est destinée, non à enjoindre, mais à inspirer.

7. Ouvertures⁴⁸

FIAN mène une belle action auprès des partenaires paysans et des structures impliquées dans des alternatives rurales. L'accompagnement des mobilisations de mouvements sociaux est à la fois efficace et convaincant. L'approche des droits paysans apporte une dimension nouvelle et de grande pertinence, reconnue et soulignée par toutes parties rencontrées. Nous l'avons montré en long et en large dans ce qui précède.

On pourrait en rester là et s'en réjouir. Il est cependant possible d'aller plus loin, même avec les moyens limités (ressource humaine ou finances) dont dispose FIAN. En effet, avec son capital de légitimité et de talents, FIAN dispose d'une réelle possibilité d'enrichir son action et de davantage encore l'orienter changement. Certes, on ne peut pas dire qu'en promouvant les droits paysans FIAN ne travaille déjà pas sur un important chantier du changement. Mais à bien y réfléchir, à bien y regarder, un autre horizon de possibles, plus large, plus profond, est accessible, un horizon qui pourrait très sensiblement amplifier la pertinence de FIAN dans sa vocation d'acteur de changement, sans pour autant – en aucune façon – renoncer ni même affecter son engagement en faveur des droits paysans (SA, DA) au côté de ECVV et d'autres acteurs.

Tout tient dans la manière même dont FIAN travaille. Qu'est-ce les agents de FIAN font actuellement ? Ils mettent tous leurs talents et toute leur énergie (i) pour promouvoir une conception fondamentale, celle des droits paysans (SA et DA), (ii) pour accompagner les mouvements sociaux sur des terrains de lutte judicieusement et stratégiquement choisis (par exemple, la concentration et l'accaparement des terres ou l'expérimentation des brigades paysannes), (iii) pour informer les institutions, les acteurs et différents publics de manière à consolider leurs prises de position, de façon aussi à faire connaître – et reconnaître – d'autres options que l'agrobusiness et l'agriculture productiviste.

A notre avis, tout en continuant à faire ce travail de grande valeur citoyenne, en même temps qu'elle le fait, l'équipe de FIAN devrait *continuer à* investir – et renforcer encore – son intelligence et ses savoir faire pour agir sur des transformations sociétales mieux ciblées, plus transversales, plus décisives, en tirant parti de la position privilégiée que chaque membre de l'équipe occupe, chacun à son niveau, dans ses attributions.

C'est ce que nous allons élaborer en quelques mots ci-dessous. Avant d'en dire plus, disons tout de suite que déjà aujourd'hui l'équipe de FIAN travaille implicitement dans la logique que nous allons suggérer, un peu comme monsieur Jourdain faisait de la prose en l'ignorant. Ci-dessous, nous mettons en lumière cette lame de fond implicite et nous la poussons un pas plus loin.

7.1. Stratégie du coup double⁴⁹

7.1.1. **L'hypothèse des mécanismes profonds.** Concrètement, l'ouverture que nous suggérons correspond au passage d'une action moins orientée « forme » ou « réponse » et davantage orientée « mécanismes ». Pour bien comprendre ce qu'on veut dire, nous distinguons deux sortes d'alternatives économiques ou sociales (et donc forcément politiques) : des *alternatives formelles* (faire autrement, transformer les situations) et des *alternatives structurelles* (fonctionner autrement en

48- Ce chapitre a une vocation délibérément prospective. Il aurait certainement mérité davantage de développements. Faute de temps, nous nous sommes résolus à rester synthétique. En espérant que les échanges verbaux que nous avons eus par ailleurs compensent.

49- Le lecteur intéressé par cette perspective pourra se reporter au livre qu'Inter-Mondes finalise (De Leener, P. & Totté, M. (2017). *Changer sa société. 52 fiches pour agir. Théories, concepts, méthodes, outils*. A paraître sous peu). Cet ouvrage propose, à travers une cinquantaine de fiches qui peuvent se lire indépendamment les unes des autres, une approche orientée changement alternative aux désormais classiques ToC (théories du changement)

société). Les premières visent trouver des solutions à des problèmes ou à des souffrances situées et proprement délimitées. Les secondes quant à elles prennent pour cible les mécanismes sociétaux qui agissent en profondeur et qui fabriquent ces problèmes ou souffrances.

Ici, nous faisons une hypothèse de grande importance à nos yeux : un nombre important de problèmes, contradictions, souffrances, impasses sociétales reposent sur un nombre limité de mécanismes qui agissent « dans le ventre des sociétés », profondément, à l'abri de la conscience ordinaire (au sens où ces mécanismes se présentent comme des « impensés » et souvent comme des « impensables »). Cette hypothèse est d'autant plus riche, selon nous, qu'elle envisage que ce sont probablement toujours les mêmes mécanismes profonds qui « manœuvrent » transversalement et fabriquent des symptômes toujours nouveaux dans leurs apparences et dans leur localisation.

Cette hypothèse, celle des mécanismes profonds, devrait, selon nous, inspirer en permanence les porteurs de lutte sociales. En effet, si les mouvements sociaux n'agissent pour l'essentiel que sur le problème ou le défi qui fonde leur identité et qu'ils ne prennent pas *aussi* efficacement pour cible ces mécanismes profonds à la source de ce qu'elles combattent, elles courent le risque de devenir – à leur insu – complices du système qu'elles combattent et même de lui donner une force nouvelle. (C'est ce que nous avons pris l'habitude d'appeler hypothèse de la dérision, nous en parlons ci-dessous au point 6.1.5).

Voilà qui est en quelques mots. Trop rapidement sans doute. Cela peut paraître abstrait. Pour ne pas rester « dans les nuages », on va préciser les choses avec quelques exemples pris dans l'action ou les terrains où FIAN s'investit avec talent.

7.1.2. Premier exemple, les mouvements sociaux. Depuis des années, FIAN est aux côtés de mouvements sociaux mobilisés autour de la déclaration sur les droits des paysannes et des paysans. Plusieurs de ses agents sont quotidiennement en situation de collaboration étroite avec de tels mouvements sociaux. Jusqu'aujourd'hui, ils le font avec en ligne de mire des cibles thématiques en lien direct avec les droits (particulièrement DA ou SA). Tout en maintenant ce cap thématique décisif, pourquoi ne pas aussi, dans la même foulée, prendre du recul sur les mouvements sociaux eux-mêmes et rechercher dans leurs dynamiques ce qui, éventuellement, les entrave et les empêche d'aller plus loin. Dans ce cas, FIAN se donne la possibilité de faire coup double : son appui aux mouvements sociaux en faveur des droits paysans (i) aide à apporter des solutions cruciales pour les paysans mais aussi (ii), en même temps, aide à consolider les mouvements sociaux indépendamment du type ou du thème de lutte qu'ils mènent, en levant ce qui, dans le « ventre de ces mouvements » affectent ou entravent leur efficacité transformationnelle. En clair, l'enjeu se dédouble : gagner sur le terrain des droits mais également gagner sur celui de l'efficacité de la société civile, par exemple dans son travail de veille citoyenne ou de production d'alternatives (la société civile dans sa fonction de contre pouvoir constructif dans les dynamiques d'évolution sociétale).

Dans cette optique, le travail s'enrichit : ce n'est plus seulement de faire en sorte que les actions ciblées entreprises par ces mouvements sociaux et que FIAN soutient réussissent, c'est aussi – et peut-être surtout – de faire en sorte que de tels mouvements deviennent intrinsèquement plus efficaces, plus lourds sur la scène politique, plus mobilisateurs indépendamment du thème. Par exemple, la question bien connue de l'engagement ou de la mobilisation des paysans « d'en bas » (de la base) a été régulièrement posée comme problématique (« *Faut avouer qu'on a du mal à mobiliser au-delà du cercle des convaincus, souvent ce sont les mêmes qui se sacrifient* », « *On veut soulever beaucoup, mais on est peu nombreux à porter* »⁵⁰). Comment, tout en accompagnant ses partenaires paysans, FIAN peut-il *aussi* contribuer – même un peu – à déboulonner cette contrainte qui se révèle être une sérieuse entrave ? Quel est le mécanisme à l'œuvre dans ce « non engagement » (au-delà des habituelles réponses faciles de l'isolement des producteurs, de leur charge de travail, etc.) ? Comment ce « non-engagement » fonctionne ? Et comment, dans le travail d'accompagnement, débusquer les mécanismes en cause et peser sur de tels mécanismes qui agiraient en profondeur au point d'entraver les dynamiques paysannes ?

7.1.3. Prenons un second exemple, peut-être plus « terre-à-terre ». FIAN a engagé un parcours exemplaire auprès des paysans européens et belges en matière de concentration foncière et d'accaparement. Une étude, à la fois très accessible et soigneusement documentée, publiée en

50- Propos de responsables paysans rencontrés durant la semaine du 23/01/2017 à Bruxelles.

2014, couronne ce travail important. Actuellement, diverses actions ont pris la suite, notamment un travail sur le bail à ferme, à juste titre tant le bail est devenu problématique dans le monde rural belge (il est à l'origine de nombreuses difficultés tandis qu'il constitue sans doute un obstacle majeur au développement de stratégies alternatives). L'étude réalisée en 2014 met en évidence l'étendue des initiatives et des possibilités d'action. On pourrait en rester là et viser des cibles stratégiques précises, par exemple une nouvelle législation foncière, des règles du jeu plus précises en matière de zoning industriel ou d'habitat, des mesures d'accompagnement à l'installation d'agriculteurs urbains ou d'autres dispositions propres à sortir des impasses d'aujourd'hui.

C'est bien, c'est même nécessaire mais on peut aller plus loin. On peut *aussi*, en plus, saisir cette situation pour remettre rigoureusement à l'avant-plan de l'action publique et de la réflexion de tous les acteurs concernés la nécessité d'aller vers des transformations du rapport à la propriété et particulièrement ce qui regarde sa fonction dans le domaine de la production agricole et des systèmes alimentaires. Des questions nouvelles pourraient être soulevées et portées au débat public, par exemple : à qui et à quoi sert la propriété privée ? A quelles conditions est-elle un atout pour la société ? Sous quelles conditions devient-elle une entrave au « bien vivre ensemble » ? Quelles logiques alternatives envisager sans retomber dans les utopies passées⁵¹ ?

Une fois de plus, la perspective ici est de faire coup double : on s'investit corps et âme pour déboulonner des impasses qui « empoisonnent » l'activité agricole au quotidien, tout ce qui rend si difficile l'accès à la terre ou expose à l'accaparement d'une part et, d'autre part, on s'attaque à un mécanisme sociétal de grande ampleur, justement ce mécanisme qui rend parfois l'accaparement si « légitime » : « *C'est normal, non ? Je paie, donc c'est à moi et donc c'est moi qui décide, ça tu ne peux pas contester ça, non ?* »⁵² Vraiment ? Pourquoi est-ce si « normal » ? D'où nous vient ce sentiment de « normalité » ? Qu'est-ce qui nous pousse à trouver cela si « normal » ?⁵³ Pour le dire autrement, on se saisit de l'action foncière pour développer d'autres perspectives de fond.

7.1.4. Insistons immédiatement sur un point clef, sensible pour une équipe comme celle de FIAN : cet enrichissement ne signifie pas forcément un surcroît de travail, ni de nouveaux moyens, ni de nouveaux profils dans l'équipe. Il invite simplement à élargir et déplacer son regard et son intelligence, non plus *seulement* sur les phénomènes et les réponses – ce qui est nécessaire – mais *également* sur ce qui les génère dans la société en faisant l'hypothèse raisonnable que ces phénomènes sont probablement produits par des mécanismes qui « machinent » dans le « ventre de nos sociétés », des mécanismes qu'il convient de « débusquer », de mettre en pleine lumière. Cet enrichissement du travail « épaissit » l'activité des agents de FIAN menée auprès des acteurs : ce n'est plus uniquement « faire avec » qui importe, c'est *également, tout en faisant avec*, de déclencher des processus de transformation qui prennent pour cible le fonctionnement de la société là où la question des droits paysans est soulevée et paraît décisive.

7.1.5. **Le piège de la dérision.** Pourquoi un tel enrichissement nous semble important à envisager ? Pour une raison qu'il n'est pas forcément facile d'admettre : il est probable qu'un nombre non négligeable des luttes sociales menées pour améliorer la vie en société soient en réalité les adjuvants qui permettent au système de continuer à fonctionner « tranquillement » comme il fonctionne,

51- Soyons clairs ici : nous ne sommes pas en train de reprendre à notre compte les théories proudhoniennes du XIX^{ème} siècle (« la propriété, c'est du vol ! »), ni les utopies communistes (propriété collective de la terre, tout appartient à l'Etat, etc.). Nous disons simplement qu'il est possible – et de plus en plus nécessaire – de raisonner la propriété dans d'autres registres que celui du droit absolu des individus. Par exemple dans les termes des « faisceaux de droits » à la John Commons ou de la propriété comme fonction sociale à la Léon Duguit. Nous sommes enfermés dans des paradigmes impensés qui cadent l'imagination et entravent la créativité en rendant « normal » ou « naturel » ce qui n'est qu'une construction historique. Nous pensons que FIAN et ses alliés ne doivent pas s'empêcher d'explorer d'autres possibles. Nous ne pouvons pas développer davantage ici ce point et nous renvoyons le lecteur à notre ouvrage en cours de publication (en particulier le chapitre 5 : De Leener, P. & Totté, M. (2017). *Les chantiers de la transition économique*. A paraître).

52- Propos d'un responsable paysan rencontré durant la semaine du 23/01/2017 en Belgique.

53- Soulignons ici que déjà maintenant FIAN ne manque pas de questionner finement la légitimité – le caractère naturel – de la propriété foncière dans le fonctionnement de nos sociétés. Par exemple dans son étude sur l'accès à la terre en Belgique et en Europe (Bouchedor, A. (2014). *Pour un meilleur accès à la terre en Belgique et en Europe. Difficultés et opportunités pour une gouvernance foncière responsable*. Bruxelles : FIAN). Par exemple à travers ses collaborations avec des mouvements sociaux ou des associations, notamment le Début des Haricots. La cible est en ligne de mire, mais dans une perspective qui attend d'être approfondie.

éventuellement au prix de quelques « aménagements », mais sans affecter sa rationalité⁵⁴. En d'autres mots, il faut toujours se demander si les luttes ou mouvements sociaux ne reviennent pas, en fin de compte, à **rendre supportable l'insupportable**. Par exemple, Terres en vue. Voilà une organisation qui fait un travail remarquable pour rendre possible l'accès à la terre agricole en dépit de la confusion et de l'opacité qui règnent dans les régimes foncier et la gouvernance foncière actuelle. Pourtant, si en même temps que ce travail absolument irremplaçable de récupération de terres agricoles, d'extraction du foncier agricole de la sphère spéculative, cette structure ne lance pas une réflexion de fond sur la place, l'utilité et la fonction de la propriété privée dans la société rurale belge, si elle ne s'attaque pas aux racines du mal foncier et à sa rationalité enfouie dans les modèles sociaux, politiques et culturels wallons et belges, il est à craindre que son œuvre ne relève que d'aménagements périphériques qui en fin de compte justifient la logique d'accaparement et de concentration généralisée (« *Laissons leur quelques réserves d'indiens, quelques bantoustans où ils font "leurs trucs" entre eux et nous on s'approprie le gâteau !* » : voilà ce que nous souffle la rationalité du système actuel et ceux qui y sont impliqués... parfois à leur corps défendant).

Cette possible impasse est ce que nous nommons **dérision**, l'hypothèse des luttes ou des mouvements sociaux puissent à leur insu devenir dérisoires⁵⁵ : on soignent les symptômes aujourd'hui les plus dérangeants mais sans affecter nécessairement ce qui les génèrent ni ce qui les rend si durablement efficaces. La lutte pour les droits paysans échappent-elles à une telle interpellation ? Est-elle à classer parmi les luttes dérisoires ? Avant de répondre à une telle question, il faut y réfléchir sérieusement, ce qui revient à se demander en quoi une telle approche, dans sa conception actuelle, entrave véritablement la « bonne » marche du système dominant actuel. Non pas dans ses formes ou ses modalités. Mais dans sa rationalité profonde. Comment faire que la lutte pour les droits paysans échappe à la dérision ? Il va sans dire que notre modeste étude ne peut en aucune manière répondre à une telle question. Mais la question est nécessaire à garder en tête, fût-ce comme rappel à l'ordre, comme appel à affronter la réalité dans toute son aridité⁵⁶.

7.2. Agir sur les deux versants, construire mais aussi déconstruire

De manière synthétique, on peut résumer ce qui précède en pointant quelques questions qui, selon nous, devraient « voyager » dans la conscience des agents de FIAN lorsqu'ils sont en action. Nous les exprimons délibérément à la première personne du singulier :

- Quand je fais de l'accompagnement des mouvements sociaux, sur quel mécanisme relatif au fonctionnement des sociétés contemporaines je veux agir en fin de compte ?
- Quand je fais du plaidoyer en faveur des droits paysans ou pour la souveraineté alimentaire, sur quel mécanisme relatif au fonctionnement des sociétés contemporaines je veux agir en définitive ?

Cette manière de voir les choses peut encore être précisée. Une action portée par des mouvements sociaux est d'autant plus efficace qu'elle joue sur deux répertoires d'action complémentaires. Un premier répertoire vise la production d'alternatives, c'est le **versant constructif** de l'action collective avec une question générique : par quoi remplacer ce qui aujourd'hui ne fonctionne pas ou produit des injustices, inégalités, souffrances, dégâts,... ? FIAN – et les mouvements sociaux qu'il accompagne – sont à l'avant-garde dans ce répertoire. Un grand nombre d'activités ont explicitement été menées dans cette perspectives, à commencer par la promotion des droits paysans ou du modèle de

54- L'histoire du XX^{ème} siècle montre que la plupart des luttes sociales ont d'une manière ou d'une autre été récupérées et mises au service du bon fonctionnement du système dominant. Elles ont énormément contribué à sa créativité mais pas à sa rationalité. Le problème qu'elles ciblaient a été réglé, parfois même de façon radicale, mais le mécanisme qui le « machinait » en profondeur, lui n'a pas été atteint. Le mouvement dit de « Mai 68 » est exemplaire de ce point de vue.

55- Cette hypothèse de la dérision est défendue dans le chapitre 4 d'un ouvrage que nous avons rédigé avec la fédération des entreprises d'économie sociale et solidaire (SAW/B) en 2014 : Mortier, Q., De Leener, P. & Totté, M. ... *Et qu'est-ce que ça change ? Récits de l'économie sociale*. Monceau sur Sambre (Belgique) : SAW/B, Volume 1, p.102-115. On pourra lire aussi à ce sujet De Leener, P. (2014). « La démocratie participative ... au service de la tyrannie ordinaire ? ». In *Pluricité*, n°13, mai-juin 2014, pp.31-36. Ces textes sont accessibles sur le web.

56- Autrement dit, en termes simples, la question à toujours se poser est la suivante : dans quelle mesure la lutte que je mène et les solutions que je promeus relance la créativité du « tyran » contre lequel je déploie mes talents et mon énergie ?

l'agriculture familiale. Dans ces études, FIAN n'a jamais manqué de souligner et de mettre en évidence la diversité et la valeur des expérimentations en cours : quelles sont les actions déjà en cours qui montrent qu'autre chose est possible ? Quelles sont les initiatives qui donnent de l'espoir et en même temps du courage pour soi-même se lancer ?

A côté de ce premier versant, nécessaire, il convient d'en ajouter un autre, à notre avis tout aussi déterminant, le **versant déconstructif** et qui remet à l'avant-plan la préoccupation soulevée au point précédent. Qu'est-ce qui est à la source des problèmes, souffrances, dérèglements contre lesquels nous déployons des efforts et des alternatives ? Nous avons posé la question dans des termes précis en soulevant l'hypothèse ci-dessus des mécanismes profonds.

Ces deux dimensions ne sont pas absentes du travail mené par FIAN mais aujourd'hui, à la lumière de la période 2015-2016 qui était la référence pour cette évaluation, on est conduit à conclure que la seconde dimension est moins investiguée et moins présente dans l'action. En outre, pour le versant constructif, de manière générale, il semble que l'ensemble des voies alternatives explorées et expérimentées manquent d'un cadre qui pourrait les unifier.

Par exemple, pour reprendre l'exemple de l'accaparement des terres, sur le versant constructif, on pourrait saisir l'opportunité pour porter à l'avant-plan la « culture du commun » qui servirait en quelque sorte de fonds commun à l'ensemble des initiatives ou alternatives foncières. Sur le versant déconstructif, on pourrait promouvoir davantage que maintenant une réflexion fondamentale sur la propriété privée et sur le fonctionnement du rapport à la propriété privée dans les sociétés contemporaines où FIN est en activité⁵⁷.

Au passage, avant de clôturer cette réflexion, on peut faire le lien avec notre analyse du système de suivi en place à FIAN. On soulignait qu'actuellement, le dispositif ne permet pas de suivre les effets qui surviennent dans le sillage du travail. Ce système pourrait être enrichi, même modestement, pour rendre l'équipe de FIAN capable de mieux apprécier sa contribution à l'action sur les mécanismes que nous évoquons aux points précédents. L'objectif serait de répondre à une question du genre : « *A quoi concrètement je vois que ce que je fais avec les mouvements sociaux, de la manière dont je le fais, agit, fût-ce seulement un peu, sur tel ou tel mécanisme – bon ou mauvais – en lien avec le fonctionnement des sociétés où j'interviens, ou en lien avec le fonctionnement des mouvements sociaux avec lesquels je collabore ?* ».

7.3. Développer le « fil rouge ». Oui, mais lequel ?

Quel est le sens ultime de tous les efforts investis ? Nous nous sommes régulièrement posés cette question. Les DP, DA et SA ? Et puis c'est tout ? Ci-dessus nous avons expliqué que l'action de FIAN gagnerait en pouvoir d'agir sur le réel – et en pertinence politique – si, en plus des cibles précises visées, elle s'attaquait *aussi*, fût-ce seulement un peu, à des fondamentaux du système dominant actuel, à ce qui « dans le ventre des sociétés »⁵⁸, donne tant de force au système dominant. On a parlé ci-dessus de mécanismes. Nous voudrions donner un peu d'éclairage sur ce point, à nos yeux, absolument central. A titre exploratoire car c'est à FIAN et à ses partenaires de mener cette réflexion. Nous ne pouvons que la nourrir.

A bien regarder l'action menée par FIAN, il semble qu'il existe deux points communs à toute l'action que mène FIAN et qui pourraient servir, en toute hypothèse, de ligne de mire et en même temps de liant stratégique (fil rouge) à tout ce qui est entrepris. Nous avons déjà identifié, ci-dessus, un élément décisif, à savoir la problématique de la **propriété privée**. Nous pouvons en ajouter tout de suite un autre, encore plus décisif à nos yeux : la liaison structurelle entre profit et activités économiques, c'est-à-dire le fait que toute activité économique et un grand nombre de situations de la vie en société soient structurées par cette liaison entre profit et activité, l'activité étant mise entièrement au service

57- L'appropriation privée est aussi, selon nous, déprivative par nature, et c'est ce qui la rend si problématique. Autrement dit, en matière de propriété, on ne doit jamais exclure la possibilité que posséder ici revienne à déposséder d'autres là-bas.

58- Pour reprendre l'expression de notre livre en voie de publication (De Leener, P. & Totté, M. (2017). *Changer sa société. 52 fiches pour agir. Théories, concepts, méthodes, outils*. 420 p. A paraître sous peu).

de la production d'un profit. A Inter-Mondes Belgique, on a pris l'habitude qualifier cette liaison structurante de « *raison spéculative* »⁵⁹.

7.3.1. Combattre la raison spéculative, promouvoir la fonction d'utilité sociale

Et de fait, la rationalité spéculative (agir, entreprendre pour gagner le plus d'argent possible en prenant le moins de risques possible) percole dans toute l'économie mondiale, du plus haut (à l'échelle globale) au plus bas (l'échelle locale jusque dans la sphère privée). Et elle est problématique en ce sens que spéculer revient à gagner en ne faisant rien⁶⁰, c'est-à-dire créer de la valeur partir de rien. Le point clef à comprendre ici est le suivant : créer de la valeur à partir de rien se paie au prix fort par d'autres ailleurs. Autrement dit, la valeur créée ici (à mon avantage) est de la valeur détruite ou spoliée là-bas (à leur désavantage). La spéculation est la signature différée d'une économie à somme nulle (gagnant, perdant : les pertes de l'un sont les gains de l'autre). Dans quelle mesure la raison spéculative ne pourrait-elle pas servir d'hypothèse pour un mécanisme profond susceptible d'inspirer la logique du coup double dont on parlait ci-dessus et au passage de tisser un fil rouge ? Dans quelle mesure alors la raison spéculative ne pourrait-elle pas devenir une cible contre lesquels les efforts pourraient être conduits *ultimement* ?

Concrètement, dans le cadre de l'activité menée par FIAN, cela revient à soulever un certain nombre de questions : comment contester la légitimité – le caractère « normal » ou « naturel » – du raisonnement profitable dans le secteur de l'alimentation et de la production agricole ? Comment questionner les pratiques et raisonnements qui visent à transformer toute ressource ou toute activité en opportunité financière, que ce soit une situation source de profit ou une situation source de rente, l'une comme l'autre se jouant toujours au bénéfice de quelques-uns et aux dépens d'autres ? Comment mener la traque à la raison spéculative partout où elle s'installe « en toute naturalité » ?

En même temps qu'on lutte pour les DP, la SA et le DA, c'est la « culture du profit » qui doit être mise en question. L'agriculture et les systèmes alimentaires sont des domaines où la raison spéculative est devenue centrale. Partout dans le monde. Jusque dans les villages les plus reculés. Là où auparavant c'était produire des aliments qui était la préoccupation première, aujourd'hui c'est produire des revenus et dégager des marges de profit qui passe au premier plan, la production des aliments devenant un moyen pour y parvenir. Autrement dit, la production agricole n'est-elle pas devenue une spéculation parmi d'autres, un secteur spéculatif où on investit dans l'espoir de faire des profits financiers substantiels ? Aux dépens des autres et de l'environnement ? (les externalités) Les cultures elles-mêmes n'ont-elles pas été réduites au rang de spéculations ?

Bien évidemment, gagner sa vie en travaillant la terre, et donc en retirer un revenu décent, n'est évidemment pas problématique. En aucune manière. Le problème surgit lorsque l'activité agricole est *principalement* sinon exclusivement pensée et mise en œuvre comme un moyen pour générer ou gérer du capital financier que la dérive spéculative doit être questionnée⁶¹.

En réalité, ce qui devrait être prioritaire (sur le versant constructif), c'est *l'utilité pour la société*. Les contradictions et dérives deviennent dommageables lorsque la rationalité spéculative déloge la rationalité de l'utilité pour la société, autrement dit lorsque faire du profit devient la raison première au point d'évacuer l'utilité sociale (faire parce que ça rend service à la société et à ceux qui y vivent). D'une certaine façon, les efforts pour les DP, la SA et le DA seront d'autant plus pertinents qu'ils permettent *aussi*, en même temps, de promouvoir la perspective que l'activité agricole est avant tout une fonction d'utilité pour la société, et non un secteur marchand soumis à la règle du profit. Ils seront

59- Voir à ce sujet les chapitres 1, 5 et 11 de notre ouvrage De Leener, P. & Totté, M. (2017). *Les chantiers de la transition économique*. 220 p., A paraître)

60- En ne faisant rien en plus de l'activité spéculative en tant que telle qui évidemment peut mobiliser des ressources et du temps de manière conséquente. Mais il s'agit dans ce cas d'une activité « parasite ».

61- Un grand nombre d'exploitations agricoles sont prises dans les filets de la financiarisation (via l'endettement) de sorte que beaucoup d'entre elles n'ont plus d'autres choix que la fuite en avant vers l'hyper-financiarisation et donc le déploiement de la logique du profit jusque dans les derniers détails de l'activité agricole. Il faut sans doute reconnaître que, pour un certain nombre de ces exploitations, c'est malgré elles qu'elles en viennent à s'enfermer dans les rouages de la raison spéculative. L'agriculture productiviste enferme ceux qui s'y consacrent de sorte qu'il n'est pas facile d'en sortir et, en tout cas, jamais rapidement et souvent en payant le prix fort.

d'autant plus pertinents qu'ils permettent de contester efficacement le raisonnement purement profitable (sur le versant déconstructif).

Si cette manière de voir les choses est correcte, on peut envisager la lutte pour les DP, la SA et le DA, comme un domaine dans lequel les mouvements sociaux, tout en s'attachant à apporter des solutions efficaces à des problèmes ou contraintes précises (les dérèglements dans les systèmes alimentaires dont tout le monde dépend), s'attachent *aussi*, d'une part, à promouvoir le raisonnement de l'utilité pour la société (sur le versant constructif) et, d'autre part, à déboulonner la raison spéculative (sur le versant déconstructif). Dans cette perspective, l'accompagnement des mouvements sociaux pour les DP devient un des terrains pour lutter *aussi* contre la « raison spéculative » et contre sa sœur jumelle la « raison rentière » qui sont en quelque sorte les deux piliers sur lesquels l'économie productiviste dominante repose⁶².

7.3.2. Questionner la propriété privée et promouvoir la « culture du commun »

Nous avons déjà engagé la réflexion ci-dessus pour mettre en doute la propriété privée comme principe organisateur de l'activité économique et de la vie en société. Nous avons insisté sur la perspective fonctionnelle comme alternative au droit de propriété privée, c'est-à-dire mettre en avant la fonction que remplit la propriété privée : à qui et à quoi elle rend service, aux dépens de qui et de quoi, quels avantages et inconvénients pour les individus d'une part, pour la société d'autre part, où et comment en délibérer ? De telles questions soulignent tout de suite que le problème n'est d'être pour ou contre la propriété privée mais de déterminer – par une délibération citoyenne large – quel est le périmètre de son utilité pour tous et chacun, à quelles conditions et à quels coûts.

Il est classique de lier le débat sur la propriété privée à la promotion des communs ou du bien commun, dans le droit sillage des travaux d'Elinor Ostrom et Estella Schlager. Le commun, une alternative à la propriété privée ? Pas certain du tout !⁶³ En réalité, la création de communs peut très vite être mise au service des mêmes logiques exclusives que la propriété privée (les clubs des « mêmes » s'approprient exclusivement et font commun entre eux, entre les « élus », éventuellement aux dépens de ceux qu'ils ont dépossédés). Aussi, le vrai défi n'est pas tant dans la création de communs ici ou là, éventuellement même à la place de propriétés privées, le défi est plutôt de promouvoir la « culture du commun » à l'échelle de la société et du vivre ensemble⁶⁴. A défaut, on risque de ne pas remettre en cause la « naturalité » de la raison ou les fondements de l'idéologie propriétaire.

Un des enjeux clefs avec la culture du commun est aussi de sortir de la dualité « propriété de l'Etat » versus « propriété privée », c'est-à-dire, pour faire bref et pour élargir le propos, entre « droit public » (souveraineté de l'Etat) et « droit marchand » (souveraineté de l'argent et de la rationalité appropriative), sortir de l'alternative « Etat / marché ». L'enjeu est de montrer que d'autres voies sont possibles. D'autres voies qui aident à sortir des impasses inégalitaires et exclusives actuelles. Comment FIAN peut-il intégrer cette perspective dans son action ? Comment en tisser un fil rouge ? Sans renoncer, bien évidemment, aux DP, DA et SA qui deviennent alors, non plus les finalités ultimes, mais plutôt des véhicules qui rendent possibles le débat public et citoyen sur les autres alternatives à l'idéologie propriétaire.

62- Il ne faut jamais perdre de vue que le capitalisme contemporain repose sur trois piliers, (i) la propriété privée (et l'idéologie propriétaire qui la sous-tend dans l'imaginaire), (ii) le profit (exclusif et extractif de la valeur) et (iii) la transmission des patrimoines d'une génération à l'autre (qui assure la reproduction stable du système au fil des générations).

63- Nous menons par ailleurs la discussion sur la possibilité que les communs puissent devenir, si on n'y fait pas attention, les nouveaux compagnons du capitalisme et recharger la créativité en matière de dynamiques d'exclusion et d'appropriation déprivative (Lire à ce sujet De Leener, P. & Totté, M. (2017). *Les chantiers de la transition économique*. A paraître. Particulièrement le chapitre 5).

64- On n'a pas la place ici de s'expliquer, mais qu'il soit clair que la « culture du commun » n'a évidemment absolument rien à voir avec la conception communiste du rapport à la propriété.

7.4. FIAN, un lieu où on est à l'abri de la « l'urgence universelle » ? « Slow » versus « fast-action » ?

La pression, la nécessité de toujours tout faire vite, l'omniprésence de l'urgence est une facette bien connue de tous. A celle-ci, il convient d'en ajouter une autre, celle qui fait qu'on est toujours en activité, comme pris dans une agitation permanente. FIAN, comme la plupart des partenaires rencontrés, n'ont pas manqué de dévoiler ce visage. On est toujours en mouvement. Tellement que le temps pour réfléchir et prendre du recul devient rare et impossible à dégager. On devient comme des trains qui ne s'arrêtent plus. Plus besoin de gares pourvu qu'on est dans le train (de préférence un train rapide qui avale les paysages).

Cette situation fait partie du tableau de l'analyse clinique du système économique dominant. Pour sa bonne marche, il convient qu'on soit en permanence en mouvement, sans doute est-ce en lien avec le culte de la performance et le cadre de compétition généralisée. En y réfléchissant, il y a peut-être une logique à cette situation de surcharge permanente : quand les acteurs sont en agitation permanente, ils n'ont plus le temps de penser au sens de ce qu'ils font, ils sont préoccupés par la manière dont ils réaliseront ce qu'ils ont à faire. C'est pourquoi la pensée instrumentale (comment faire ?) prend désormais le relais (pourquoi et pour quoi faire ? Où va-t-on ?).

Le monde associatif n'échappe pas à ce syndrome classique dans le secteur marchand. Il fait partie du système, y compris ses luttes. D'où cette question et en même temps cette ouverture, éventuellement un peu « décalée » : dans quelle mesure FIAN peut-il devenir un lieu où on n'est pas à tout moment dans l'urgence, où on reste disponible pour lever la tête et porter son regard sur les horizons, là où « tout ça nous mène » ? Un lieu où le temps peut encore se conjuguer avec la durée ? Cette question est d'autant plus intéressante si on réalise qu'une des forces du système dominant qui s'oppose aux DA, DP et SA tient justement au fait que les acteurs sont à chaque instant en mouvement⁶⁵. Dans quelle mesure peut-on participer à l'agitation générale et en même temps garder le cap sur le sens et la profondeur ? Une question difficile, sans aucun doute, car FIAN comme tous ces partenaires sont la grande course⁶⁶ en dehors de laquelle la survie est incertaine.

7.5. Vers un plaidoyer intérieur ?

Que faire de tout ce qui précède ? Un ingrédient pour améliorer le travail de FIAN ? Il nous est venu une idée, décalée elle aussi : est-ce que FIAN, si tant est que l'équipe adhère au genre d'analyse développées ci-dessus, ne devrait pas entreprendre aussi une sorte de plaidoyer auprès de ses partenaires – et dirigés vers eux – pour qu'eux aussi, tout en menant leurs luttes sur des cibles précises, par exemple les DP, la DA et la SA, en viennent eux aussi à prendre pour cible des fondamentaux du système dominant ?

A notre avis, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, une telle démarche est nécessaire pour prévenir le piège de la « dérision » qui menace à chaque pas la plupart des mouvements sociaux. Y compris l'ensemble des partenaires que nous avons rencontrés. Sauf s'ils y pensent délibérément. Tel serait l'enjeu d'un plaidoyer intérieur, tourné vers les siens et vers ses alliés.

65- « *Le chevalier court, il n'a pas la force de penser où il va !* » disait déjà Shakespeare en son temps.

66- Du point de vue extérieur, on ne peut être qu'impressionné par les transformations profondes qui affectent le monde des associations et ONG actives dans les luttes sociales. Compétition, performance, bureaucratisation, formalisation, procédurisation, ... autant de tendances qui agissent en profondeur sur le secteur, de la même manière que pour tous les autres secteurs de l'économie de marché. Le discours est à la dé marchandisation mais les pratiques et arrangements sociaux ne le démontrent pas. C'est pourquoi il est bon de régulièrement se demander si l'accompagnement des mouvements sociaux, au-delà des formes (le style vestimentaire relax, le langage, les pause bio, le look « recyclage », la convivialité organisée,...) ne serait-il pas devenu un segment du grand marché, comme tant d'autres ? Une question dérangeante mais nécessaire.

8. Recommandations

Il n'a pas toujours été facile de séparer clairement les recommandations pour le plaidoyer de celles qui concernent l'appui aux mouvements sociaux. Aussi, nous avons regroupé dans une rubrique générale un certain nombre de recommandations à caractère transversal.

Il faut voir ces recommandations davantage comme des **pistes** à explorer plutôt que comme des certitudes formulées dans le langage de l'injonction. Les mots « pistes » ou « suggestions » auraient sans doute été plus appropriés. Toutes sont à prendre comme autant d'incitations à reprendre la réflexion. Etant entendu que FIAN est en fin de compte le seul responsable de leur destin.

Pour la clarté du propos, nous n'avons pas repris ici les recommandations qui pourraient découler directement des ouvertures (chapitre 6) dans la mesure où elles exigent une réflexion qui doit appartenir entièrement à FIAN et à ses partenaires. A nos yeux, il est nécessaire de telles ouvertures soient reprises par FIAN et ses partenaires – à leur manière, dans leur langage, à leur rythme, avec leur propre calibrage – sous la forme d'orientations qui consolident le sens des efforts et, surtout, qui les évitent de basculer dans la dérision.

8.1. Recommandations générales ou transversales

- R01 Maintenir un lien fort – tant stratégique qu'opérationnel – entre, d'une part une action de **plaidoyer** (lobby) et, d'autre part, un **appui a des mouvements sociaux**⁶⁷.
- R02 Développer l'action en **Flandres** et dans la foulée faire des liens avec FIAN Nederland ;
- R03 Continuer à promouvoir la perspective des droits paysans quelle que soit l'issue⁶⁸ ;
- R04 Renforcer la dimension « processus – capacitation » en plus de l'approche orientée issue-solution ;
- R05 Incrire l'action de plaidoyer et de soutien dans une analyse – mais aussi une compréhension – partagée de **l'économie dominante** (particulièrement dans une optique fonctionnelle : « comment ça marche ? » « Et nous, notre action là-dedans ? ») et articuler cette compréhension avec les fondements de l'action.

8.2. Recommandations en matière de plaidoyer

- R06 Continuer à diversifier (tout en les combinant) les **échelles** (locales, nationales, internationales et globales) et les **latitudes** (lier les luttes au sud et les luttes au nord) ;
- R07 Continuer à diversifier les **médias** (écrits, visuels, différents types de médias selon différents types de publics)⁶⁹ ;
- R08 Cibler plus intensivement et plus stratégiquement les **jeunes adultes**, tant en ville qu'en milieu rural, faire naître l'envie de faire de l'agriculture son métier et en être fier (dans le monde rural) et rendre « naturelle » la déclaration des droits paysans chez les jeunes en général ;

67- La combinaison au sein d'une même organisation et d'une même équipe d'un lien fort entre action de plaidoyer et action d'accompagnement de mouvements sociaux est relativement rare dans le milieu. C'est une des forces de FIAN.

68- Rappelons que plus que l'obtention des droits eux-mêmes, le fait de maintenir la pression pour promouvoir une déclaration des droits paysans dans le langage juridique et politique des grandes institutions, nationales ou internationales a pour effet de mettre la question paysanne et la question de la justice dans les systèmes alimentaires en bonne place dans les agendas et de mettre à l'avant-plan les défis agricoles et alimentaires.

69- Il ne s'agit pas de diversifier dans le vide, il faut plutôt que FIAN prenne le temps d'analyser les médias pertinents pour son travail et d'identifier les méthodes efficaces pour atteindre le public visé

- R09 De manière générale, développer la réflexion sur le ciblage des publics et les méthodes les plus judicieuses les pour atteindre efficacement⁷⁰ ;
- R10 **Thématiser** les années (telle année on met plutôt l'accent sur tel aspect ou tel enjeu de la déclaration).

8.3. Recommandations en matière d'appui aux MS et OSC alliées

- R11 Continuer à **combiner** appui dans l'action concrète sur des terrains concrets et appui au développement organisationnel et inter-organisationnel des mouvements sociaux ;
- R12 Développer plus rigoureusement le potentiel heuristique et transformationnel des **conflits**, particulièrement au sein des mouvements sociaux. Accompagner les mouvements paysans à travailler sur les contradictions et tensions qui les traversent⁷¹
- R13 Elargir / **diversifier les alliances** au-delà du milieu paysan (articuler la lutte pour les droits paysans avec la lutte contre la pauvreté, le droit à la santé, etc.), faire alliance avec le mouvements de la transition..
- R14 Développer une conception partagée des règles du jeu en matière de mouvements sociaux et en même temps se doter d'une **théorie pragmatique** explicite des mouvements sociaux (dévoiler à partir de l'expérience vécue) pour savoir sur quels aspects porter l'accompagnement
- R15 *Développer les deux dimensions de l'accompagnement*, accompagnement centré « issue » (DP, DA et SA) et l'accompagnement centré « pouvoir d'agir »⁷²
- R16 Développer, dans l'accompagnement, les **fonctions d'interpellation et de réflexivité** (faire miroir et stimuler la production des questions qui secouent les « évidences »)
- R17 Continuer à développer les capacités d'**expérimentation sociale** et organisationnelle des mouvements sociaux.
- R18 Soutenir le développement d'une « **culture de recherche action** » (essayer, voir et tirer des leçons de ce qu'on a réalisé) ; continuer à soutenir les dynamiques d'expérimentation et l'esprit de « l'expérimentation » (au sens de « essayer voir ») ; Soutenir tout ce qui déclencher et encourage la créativité ;
- R19 Lier plus systématiquement encore « **nutrition** » (maîtrise de la qualité des régimes alimentaires) et « alimentation » (maîtrise des rouages du système alimentaire, de la production aux magasins jusque dans l'assiette) ;
- R20 Préparer les mouvements sociaux à l'action de suivi de la mise en œuvre des droits (fonction de **vigilance citoyenne**).

8.4. Recommandations en matière de suivi évaluation

- R21 Rendre le **fil rouge** plus explicite pour consolider la cohérence des actions et interventions ;
- R22 Rédiger les indicateurs davantage en termes d'issues (ou de processus menant vers des issues) que d'activités (indicateurs d'activités —> indicateurs résultats ou processus) ;
- R23 Développer l'analyse / la construction des **effets** aux deux niveaux, *a priori* (ex ante) et *a posteriori* (ex post) ;
- R23 **Visibiliser** les effets, les rendre publics, le cas échéant les tourner en arguments.

70- Par exemple, via ia des revues ou des médias plus grand public ? Le thème de l'accaparement des terres en Europe commence à percer dans les médias (voir par exemple cette émission spéciale que lui a consacré Vox Pop sur Arte en date du dimanche 29/01/17 soir, sauf erreur).

71- Tous les interlocuteurs paysans ont souligné ce besoin : « On n'est pas fort sur la scène politique parce qu'on n'est pas fort dedans, entre nous », « le militantisme paysan est en panne, chacun est trop seul dans son champ à lui » (extrait d'un entretien, semaine du 23/01 au 27/01/17).

72- Accompagner les mouvements sociaux en vue d'aboutir aux issues précises escomptées (DA, SA et DP) mais aussi accompagner pour développer les capacités des acteurs qui donnent vie et force aux mouvements sociaux, développer le pouvoir d'agir des acteurs sociaux, leur capacité de faire progresser leurs initiatives et alternatives.

